

Desjardins

Numéro 2, 1990

DESJARDINS
INTERNATIONAL
UNE FENÊTRE
SUR LE MONDE



LA REVUE Desjardins

Volume 56, n° 2, 1990

PASSEPORT POUR L'AVENIR

Quand il est question des rapports du Mouvement Desjardins avec le reste du monde, notre première réaction est souvent d'interroger l'action de la Société de développement international Desjardins (SDID) dans les pays en développement. Et ce n'est pas négligeable.

Mais il y a toute une partie de nos activités proprement financières qui se fait en connexion avec d'autres pays, et celles-là sont beaucoup moins connues. Pourtant, si Desjardins doit connaître une nouvelle expansion dans la prochaine décennie, c'est du côté des services aux entreprises qu'il faut regarder, et ces entreprises, à l'heure du libre-échange et d'Europe 92, s'ouvrent de plus en plus aux marchés internationaux.

C'est un peu ce que nous dit M. Michel Doray, premier vice-président Affaires nationales et internationales à la Confédération, qui trace pour nous le portrait des rapports que le Mouvement Desjardins a entretenus, de tout temps, avec le reste du monde.

Nous vous invitons par ailleurs à découvrir, à travers la Caisse centrale, la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, Visa international et la Société d'investissement Desjardins, le genre de services financiers internationaux que Desjardins est en mesure d'offrir aux particuliers ainsi qu'aux sociétés qui font affaire à l'étranger.

De son côté, le vice-président et directeur général de la SDID, M. Ghislain Paradis, fait le point sur l'action de la société qui, en moins de 20 ans, est devenue un acteur majeur sur la scène internationale.

Pierre Goulet
Rédacteur en chef



La Confédération
des caisses populaires
et d'économie Desjardins
du Québec

Destinée aux dirigeants et dirigeantes ainsi qu'au personnel du Mouvement Desjardins, cette revue d'information bimestrielle est publiée par la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec. Ce numéro a été tiré à 25 000 exemplaires. Le prix de l'abonnement est de 14,20 \$ par année pour six numéros. Affranchissement numéraire au tarif de troisième classe en nombre, permis n° 1981. Port payé à Québec.

PREMIER VICE-PRÉSIDENT PLANIFICATION, COMMUNICATIONS ET MARKETING

Alban D'Amours

VICE-PRÉSIDENTE COMMUNICATIONS

Micheline Paradis

DIRECTEUR INFORMATION ET DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF

Marcel Raymond

RÉDACTEUR EN CHEF

Pierre Goulet

ADJOINT À LA RÉDACTION

Gilles Drouin

COLLABORATEURS ET COLLABORATRICES

Claude Béland, Guy Bélanger, Yvon Daneau, Renée Dolbec, Antonin Dupont, Benjamin Fortin, Martine Giroux, Madeleine Huberdeau, Claude Lachance, Céline Saucier, Jean Savard.

RÉVISION

Solange Deschênes

SECRÉTARIAT

Suzan Bernier

SUPERVISION DE LA PRODUCTION

Denys Frenette

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE ÉLECTRONIQUE

Design et infographie Eurêka

PHOTOGRAPHIE DE LA PAGE COUVERTURE

Créacom inc.

SÉPARATION DE COULEURS

Point de Trame inc.

IMPRESSION

Imprimerie Canada

EXPÉDITION

Ateliers TAQ inc.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour recevoir votre exemplaire régulièrement, veuillez nous prévenir au moins six semaines à l'avance de tout changement d'adresse, nous fournissant à la fois votre ancienne adresse et la nouvelle et joignant si possible à votre note l'étiquette apposée sur votre revue, à l'attention de:

La Revue Desjardins
Confédération des caisses populaires
et d'économie Desjardins du Québec
100, avenue des Commandeurs, Lévis-Lauzon (Québec)
Canada G6V 7N5
Téléphone: 1-800-463-4810, poste 2203 ou (418) 835-2203.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

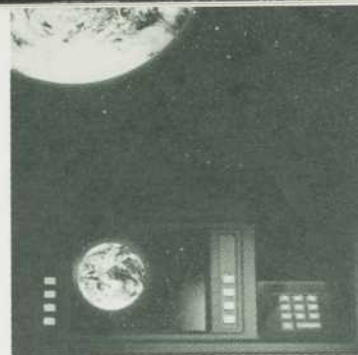
La traduction et la reproduction totale ou partielle des photographies, illustrations et articles publiés dans *La Revue Desjardins* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée. Les opinions émises dans les articles publiés par *La Revue Desjardins* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

ISSN 0035-2284

Dépôts légaux:

Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal

Imprimée au Canada



SOMMAIRE

NUMÉRO 2

..... 2

BÂTIR ENSEMBLE

Claude Béland

..... 4

EN DIAGONALE

Claude Lachance et
Gilles Drouin

..... 9

SERVICES AUTOMATISÉS DESJARDINS: LES INDISPENSABLES

Pierre Goulet

..... 11

FORUM DESJARDINS: LES ONDES DE LA QUALITÉ

Gilles Drouin

Pour se démarquer de la concurrence de plus en plus internationale, la qualité des services constitue une carte maîtresse. Elle sera au centre du prochain Forum Desjardins, le 2 juin 1990.

DOSSIER

..... 13

DESJARDINS INTERNATIONAL: UNE FENÊTRE SUR LE MONDE

Madeleine Huberdeau

Une entrevue avec Michel Doray, premier vice-président Affaires nationales et internationales à la Confédération.

..... 16

LES SERVICES INTERNATIONAUX DESJARDINS: DES CORRESPONDANTS DANS UNE CINQUANTAINE DE PAYS

Madeleine Huberdeau

..... 21

LE SAVOIR-FAIRE DE LA SDID DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

Martine Giroux

..... 25

CARNET DE VOYAGES

Yvon Daneau

..... 26

LES DERNIÈRES ASSISES MARQUENT UN TOURNANT MAJEUR DANS L'HISTOIRE DE DESJARDINS

Jean Savard

Devant près de 3700 délégués, le président de la Confédération, M. Claude Béland, a rappelé l'importance de regrouper nos forces dans la formule coopérative pour raffermir notre contrôle économique.

..... 30

LE FRANÇAIS DANS NOS CAISSES

Antonin Dupont

..... 32

UN PEU D'HISTOIRE

Guy Bélanger

..... 35

DES OUVRAGES UTILES

Benjamin Fortin



LE TEMPS D'AGIR

O n se souviendra de 1989 comme de la dernière année d'une décennie particulièrement significative. Notre société, au cours des années 80, aura été marquée, il me semble, par deux grands courants: un premier, un grand vent plus ancien mais très tenace, celui d'un individualisme grandissant, et un second, plus subtil mais plus frais, celui de l'émergence d'une nouvelle conscience sociale. Deux courants contradictoires mais suffisamment forts pour nous faire réagir et, sur le grand navire de notre histoire, nous obliger à mettre les voiles pour prendre le courant qui nous conduira vers notre destinée.

Or, l'histoire nous le démontre, si ici les courants changent, notre destin, lui, est immuable. Chaque fois que nous avons, comme peuple, décidé d'emprunter un nouveau courant, ce fut toujours pour ne pas perdre le cap de notre avenir. Il suffit de rappeler qu'au début du présent siècle a pris forme ici un mouvement coopératif structuré, c'est-à-dire un mouvement de regroupement des forces. Pourquoi? Parce que les individus seuls, laissés à eux-mêmes, ne pouvaient améliorer leur sort. Il fallait unir la force de chacun pour permettre à tous de prendre en main leur devenir.

Il en fut de même, au début des années 30, quelques années après la grande crise qui mit en évidence les limites du libéralisme économique. Le coopératisme bénéficia alors d'un second souf-

fle. Cette époque le prouvait une fois de plus: chaque fois que le regroupement volontaire des forces apparaît comme nécessaire au bien-être des personnes, les valeurs de solidarité et d'entraide resurgissent.

Une occasion à saisir

Au début des années 60, devant l'urgence de donner un vigoureux élan au développement du Québec, l'État se proposa pour incarner le regroupement des forces. Dans le tourbillon de cette révolution tranquille, les valeurs coopératives furent mises en veilleuse, les citoyens ne voyant plus la nécessité d'unir leurs forces et de prendre

leurs propres affaires en main, puisque l'État voyait désormais à presque tous leurs besoins. Sur le terrain de l'État-providence, les valeurs humaines de la coopération germent plus difficilement.

Cependant, dès les premières années de la décennie 80, nous avons vécu une crise économique par laquelle, d'une part, nous avons découvert l'importance de l'endettement de nos gouvernements et, d'autre part, nous avons pris conscience de notre interdépendance croissante avec les économies étrangères. Tout à coup, nous devenions plus vulnérables.

Alors que la nationalisation et la propriété étatique avaient constitué des valeurs de société acquises, on nous annonçait un virage important et on nous donnait les premiers signes d'un désengagement de l'État, non seulement comme caution de



notre qualité de vie, mais aussi comme moteur essentiel du développement économique. Si, ces dernières années, c'était ensemble, mais à travers l'État, qu'on avait assuré notre avenir, dorénavant ce serait par le truchement des entrepreneurs privés. La décennie 80 devient ainsi celle de l'émergence de l'entrepreneuriat au Québec. Simultanément, les valeurs de prise en charge par le milieu refont surface.

Ces valeurs ne se manifestent pas seulement dans le domaine économique mais également dans le domaine social. L'essoufflement de l'État-providence, empêtré dans ses déficits financiers démesurés, conjugué à l'ampleur des problèmes sociaux, fait que des milliers de Québécois et de Québécoises se mettent alors généreusement à l'oeuvre, faisant ainsi la preuve qu'il y a encore, chez nous, dans nos coeurs, une volonté de se préoccuper des autres et de bâtir une société faite pour tous et chacun.

Or, quand les gens s'engagent résolument dans leur devenir, quand ils pensent en fonction de leur continuité et de leur avenir, ils deviennent animés des mêmes valeurs qui ont vu naître et grandir le Mouvement des caisses Desjardins. C'est là une occasion qu'il nous faut saisir.

Canaliser le courant

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui nous invitent de nouveau à regrouper nos forces, en s'appuyant non pas sur l'État cette fois, mais sur nous-mêmes, dans chacune de nos localités, dans chacune de nos régions. C'est pourquoi, au confluent des deux courants de la dernière décennie, nous avons volontairement misé sur celui qui favorise le regroupement des forces.

Il nous faut donc canaliser le nouveau courant de conscience sociale qui se manifeste, le faire nôtre, le maîtriser de façon à ce qu'il devienne tout naturellement celui de la prochaine décennie dans chacun de nos milieux. Nos valeurs, nous les expliquerons à notre monde, nous les vivrons dans les gestes de la vie quotidienne. Nous passerons à l'action.

Parce que nous sommes 6 millions et que nous représentons moins de 2 % d'une population qui se distingue de nous en Amérique du Nord, nous ferons mieux connaître à nos membres, et à ceux qui le deviendront, «l'incroyable force de la coopération».

Parce que nous n'avons pas les moyens de diviser nos forces, nous ferons des gestes qui démontreront que nous savons que l'avenir se construit aujourd'hui même et que ce sont les gestes que nous faisons maintenant qui pavent le chemin de nos lendemains.

Parce que nous maintenons des taux de chômage trop élevés et que nous en sommes venus à considérer comme normal de sacrifier 10 % de la population pour permettre aux autres de vivre convenablement, il faudra développer en nous le réflexe de considérer qu'il est socialement rentable de payer peut-être quelques sous de plus cette semaine à une entreprise de notre milieu pour sauver quelques emplois la semaine prochaine.

Parce que nous voulons contribuer au mieux-être de notre collectivité et que nous entendons les cris de détresse de cette planète que nous exploitons voracement sans nous préoccuper d'elle, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour concilier les impératifs de la protection de l'environnement et ceux du développement de notre économie et nous poserons des gestes concrets pour donner suite à notre option environnementale.

Parce que nous voulons que chacun ait droit à la même dignité, nous continuerons à nous engager dans nos milieux et à nous préoccuper du sort de nos semblables. Nous n'avons pas à être gênés de vouloir éveiller nos compatriotes aux valeurs de solidarité et d'entraide. Cette solidarité existe déjà et elle est très réelle.

Parce que nous avons besoin de l'apport précieux de tous pour bâtir cette société, nous faisons appel aux jeunes, à ceux pour qui nous bâtissons aussi ce Mouvement. En fait, c'est à nous, adultes, à qui je devrais faire appel, car la venue des jeunes chez Desjardins dépend en grande partie de nous. Ouvrons-leur largement nos portes, non seulement pour qu'ils entrent chez nous comme membres-usagers, mais aussi – et surtout – pour leur offrir des horizons possibles.

En cette année qui précisément souligne le 50^e anniversaire de la réussite d'une de leurs plus indispensables luttes, celle de l'acquisition du droit de vote, nous voulons faire aussi une large place aux femmes afin qu'un nombre toujours plus grand d'entre elles continue d'investir le terrain économique. La présence des femmes a été et demeure essentielle dans ce Mouvement.

Nous faisons enfin appel aux nouveaux Québécois afin qu'ils soient de plus en plus nombreux à se joindre à notre projet collectif. Accueillons-les avec générosité dans toutes les régions du Québec.

À l'aube de cette nouvelle décennie et de cette année où nous célébrerons nos 90 ans d'existence, sachons saisir cette occasion unique de donner un nouvel élan à ce Mouvement et aux valeurs qui le sous-tendent. Ne l'oublions pas: la formule coopérative, là où elle est implantée, ne sera prise au sérieux que si elle est fidèle à l'espoir de renouvellement dont elle est la promesse.

On n'est jamais mieux servi que par soi-même, dit-on. Et cela est vrai. L'histoire nous démontre que, tant que nous avons pris les bateaux des autres, nous ne pouvions avoir accès à la barre. Le vent nous est maintenant favorable. Inventons notre propre bateau: hissons les voiles de la solidarité, appareillons. Prenons le fleuve de la coopération, affrontons les vents contraires et, ensemble, collectivement, mettons le cap sur notre destinée.

(Claude Bélair)

PAR CLAUDE LACHANCE
ET GILLES DROUIN

Inauguration du nouveau siège social du Groupe Desjardins assurances générales

C'est le 13 février dernier qu'on inaugurerait les nouveaux locaux du siège social du Groupe Desjardins assurances générales à Lévis-Lauzon. Avec cet agrandissement, commencé à l'automne 1988, la superficie du 6300, boul. de la Rive-Sud passe de 6500 à 15 000 mètres carrés. Cette surface servira à loger à la fois la centrale de télé-marketing d'Assurances générales des caisses Desjardins et les bureaux administratifs des trois filiales du Groupe.



Photo: Pierre Lalonde

Les employés du Groupe Desjardins de l'ensemble du Québec pourront visiter le nouvel édifice lors d'une rencontre organisée spécialement à leur intention le 21 mai prochain.

Gestion d'investissement Desjardins

La Société d'investissement Desjardins (SID) mettra bientôt sur pied une nouvelle filiale dont la mission sera de détenir une position majoritaire ou prépondérante dans des compagnies importantes. La nouvelle filiale, Gestion d'investissement Desjardins (GID), pourra investir des sommes variant entre 10 et 30 millions de dollars au sein d'une même compagnie. Desjardins devrait posséder entre 50 % et 66 % de GID, le reste du capital-actions devrait provenir de partenaires extérieurs, dont possiblement un d'Europe. Actuellement, la SID ne compte qu'une seule participation majoritaire dans une entreprise, Culinar, qui deviendra la première société à faire partie de cette filiale.

Engagement de Desjardins dans la lutte contre le blanchiment de fonds

Le Mouvement des caisses Desjardins sera représenté au Comité consultatif sur le blanchiment de fonds par M. Jean-Guy Langelier, premier vice-président Administration et Services bancaires à la Caisse centrale Desjardins. Ce comité, mis sur pied au début de l'année par le ministre d'État aux Finances, M. Gilles Loiselle, s'inscrit dans la Stratégie nationale antidroque du gouvernement fédéral et fait suite à l'engagement de celui-ci de lutter contre le blanchiment de fonds, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Par ailleurs, la Fédération des caisses populaires de l'Ontario s'engageait, elle aussi, dans une initiative visant à contrer les risques reliés au blanchiment de fonds en associant deux de ses gestionnaires, MM. Gilles Turgeon, directeur général, et Robert Morin, responsable de la gestion des risques, à la production d'un vidéo éducatif destiné aux employés des caisses et des *credit unions* du Canada.

Ce vidéo, une réalisation du Comité national sur la gestion des risques, un organisme regroupant les responsables de la gestion des risques dans les coopératives d'épargne et de crédit canadiennes, enseigne les façons de déceler le blanchiment de fonds, les moyens de prévenir ce phénomène dans une caisse et l'attitude à adopter dans une telle situation.

On appelle blanchiment de fonds ou recyclage de l'argent l'ensemble des transactions financières qui visent à camoufler la provenance de l'argent acquis par des activités criminelles telles que la fraude, l'extorsion, le trafic de stupéfiants, le jeu, la prostitution, l'évasion fiscale, etc. Depuis l'entrée en vigueur de la loi antiblanchiment, en janvier 1989, toute personne qui prend part à un blanchiment de fonds ou qui en assiste une autre dans cette action commet un acte criminel.

Les Polonais s'intéressent à Desjardins

Le Mouvement accueillait récemment un groupe de Polonais en mission d'étude. Cette visite s'inscrit dans une tournée que mène actuellement cette délégation, qui l'a conduite successivement aux États-Unis, au Québec, au Canada anglais puis en Irlande, afin d'apprendre le fonctionnement des coopératives d'épargne et de crédit dans une économie de libre marché.

Il semble que le gouvernement polonais envisage sérieusement la possibilité d'établir un mouvement de coopératives d'épargne et de crédit afin de restructurer l'économie du pays. L'année dernière, des représentants du parti Solidarité ont manifesté au Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit (WOCCU) leur intérêt pour cette structure financière et ont sollicité l'aide de celui-ci afin d'établir un système semblable en Pologne. Cette visite constitue donc la première d'une série de démarches en relation avec cette requête.



M. Claude Béland et M. Grzegorz Bierecki, chef de la délégation polonaise, se sont rencontrés lors du passage du groupe à la Confédération.

Institut coopératif: une clientèle de plus en plus Desjardins

Au cours de 1989, l'Institut coopératif Desjardins a mis l'accent sur l'accroissement des services offerts aux diverses composantes du Mouvement Desjardins. Ainsi, pour 1989, 55,9 % du chiffre d'affaires de l'Institut provient de services rendus aux composantes de Desjardins, une hausse de 11,9 % par rapport à l'année précédente. Les revenus de l'Institut ont dépassé légèrement 1,3 million de dollars, tandis que la subvention d'opération provenant de la Confédération a diminué de 23,4 %. Par ailleurs, l'Institut a investi une somme de 140 000 \$ pour la rénovation des salles et des chambres, tout en complétant l'implantation du logiciel d'hôtellerie.

Un nouveau regard sur la SDID

Malgré ses 20 ans d'existence, la Société de développement international Desjardins (SDID) reste peu connue du public en général, même du réseau Desjardins, et son rôle demeure généralement mal compris. C'est donc pour remédier à cette situation, constatée à maintes reprises lors de tournées d'information ou de rencontres organisées, qu'on entreprenait, en 1988, la production d'un document vidéo visant à faire connaître la mission de cette société, la nature, le sens et la portée de son action dans le domaine du développement international.

Le document, d'une durée de 30 minutes, a été tourné au cours de l'automne 1988; d'abord en Afrique centrale, plus précisément au Zaïre et au Rwanda, en octobre, et en Amérique centrale, soit au Costa Rica et au Panama en novembre. Le projet initial prévoyait également des sessions de tournage en Colombie et au Salvador, mais les troubles politiques qu'ont connus ces pays à l'automne ont forcé l'équipe à modifier le calendrier de tournage à une semaine du départ.

La production, qui emprunte à la fois au ci-

néma vérité, au documentaire et au reportage institutionnel, présente le profil général de l'ensemble des activités de la SDID, ses priorités d'action et les types de programmes d'aide qu'elle privilégie. On y établit clairement par ailleurs les ententes entre la Société de développement international Desjardins et l'Agence canadienne de développement international ainsi que les responsabilités et les rôles respectifs des deux organismes.

Bien qu'il s'adresse en priorité aux dirigeants, au personnel et aux membres du Mouvement des caisses Desjardins, ce document vidéo a été conçu également pour servir d'outil d'accueil, de formation ou d'information, selon le cas, aux futurs employés et aux futurs coopérateurs de la SDID, à ses partenaires institutionnels, à ses stagiaires et à ceux du Mouvement ainsi qu'à tout public qui s'intéresse au développement international. Après avoir été lancé officiellement le 19 mars dernier à Montréal, dans le cadre des assemblées générales annuelles du Mouvement, le document sera distribué aux caisses et aux sociétés du Mouvement intéressées au cours du mois d'avril.

Assurances générales dans les caisses

Dans le dernier numéro, nous avons mentionné que la cour supérieure du Québec avait reconnu, dans son jugement du 14 décembre, le droit du Mouvement des caisses Desjardins de distribuer directement des services d'assurances automobile et habitation dans ses caisses. Des courtiers en assurances ont depuis déposé une inscription en appel.

1995: Année internationale des coopératives?

À la demande de leurs mouvements coopératifs respectifs, les représentants d'une coalition de gouvernements soumettront à l'Assemblée générale des Nations unies, en septembre prochain, une proposition pour que 1995 soit proclamée Année internationale des coopératives. Ce projet fait suite à la résolution qu'adoptait à cet effet, lors de son congrès annuel il y a deux ans, l'Alliance coopérative internationale (ACI) en prévision de son centenaire qu'elle célébrera en 1995.

Un congrès coopératif international constituerait l'événement clé de cette année. Ce congrès serait une occasion unique de faire connaître la contribution des entreprises coopératives aux programmes sociaux et économiques des pays en dévelop-

pement, de mettre en lumière le rôle des coopératives pour le maintien de la paix dans le monde et pour une meilleure compréhension entre les peuples et, enfin, d'éveiller la conscience du public à la nécessité de créer des organismes démocratiques capables de satisfaire les besoins sociaux et économiques des collectivités et aux bienfaits de ceux-ci.

L'ACI a lancé un appel à tous ses membres afin qu'ils incitent leurs gouvernements à appuyer sa proposition. Le Conseil canadien de la coopération, de concert avec la Canadian Co-opérative Association (CCCS), organisme qui regroupe les *credit unions* canadiennes, a déjà entrepris des démarches pour obtenir du gouvernement canadien son appui dans ce projet.

Assurance-vie Desjardins: deuxième pas en Ontario

L'Assurance-vie Desjardins (AVD) a acquis une seconde compagnie d'assurances ontarienne, l'Annuity Life Insurance Co, de Toronto. Cette firme est spécialisée dans la souscription de rentes et possède un actif de 35,2 millions de dollars. L'AVD a déjà acheté, en octobre dernier, une autre compagnie d'assurances de la région torontoise, la Laurier Life Holdings, dont l'actif se chiffre à 38,8 millions. L'actif de l'Assurance-vie Desjardins pour 1989 était de 1,6 milliard de dollars.

Caisses de langue française

Dans le dernier numéro, nous annonçons que toutes les caisses de langue française du Canada étaient désormais réunies. Il faut noter toutefois une exception: les 13 établissements de l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario, dont l'actif est de 245 millions de dollars.

La Fédération de Lanaudière s'engage dans un projet d'agriculture écologique

La Fédération des caisses populaires de Lanaudière commande depuis peu un important projet de transfert technologique de pratiques agricoles qui permettra à 23 producteurs laitiers de la région d'adopter progressivement des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources naturelles et des cycles biologiques. Ce projet, une initiative de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, a été mis sur pied l'année dernière en collaboration avec les deux niveaux de gouvernements dans le cadre de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agro-alimentaire.



Le projet, qui s'échelonne sur trois ans, comprend notamment l'élaboration d'un plan de conversion original pour chacune des fermes, adapté aux possibilités de chacune, ainsi que la mise en application de nouvelles techniques avec l'encadrement d'une agronome et le suivi économique de la faculté d'agronomie de l'Université McGill, le Collège MacDonald. Il prévoit également la conception d'outils d'information et de vulgarisation de pratiques agricoles de conservation des sols et de l'eau et la diffusion de celles-ci auprès des producteurs agricoles et des professionnels par des sessions de formation (quelque 280 heures au total).

En 1985, la Fédération de l'UPA de Lanaudière entreprenait, avec les producteurs de la région, une série d'activités d'information et de réflexion sur les défis et l'avenir de l'agriculture dans le contexte de la dégradation accélérée de l'environnement. Cette vaste réflexion a amené rapidement les producteurs de cette région à constater le tort immense que 30 ans d'agriculture axée essentiellement sur la productivité avaient causé à leur environnement et la nécessité de donner une nouvelle orientation à celle-ci. C'est donc pour donner suite à cette prise de conscience que la Fédération de l'UPA de Lanaudière s'est engagée dans ce projet.

ANNIVERSAIRES

Caisses populaires de Sainte-Françoise,
de Matapédia, d'Alberville,
de Saint-Luc-de-Matane
(Fédération du Bas-Saint-Laurent)

...

Caisse populaire de Kingsey Falls
(Fédération du Centre du Québec)

Caisses populaires de East Angus,
de Bromptonville
(Fédération de l'Estric)

...

Caisses populaires de Berthierville,
de Lanoraie, de Sainte-Béatrix,
de Sainte-Émilie-de-l'Énergie, de Joliette
(Fédération de Lanaudière)

...

Caisse populaire de
Saint-Joseph-de-Bordeaux
(Fédération de Montréal
et de l'Ouest-du-Québec)

...

Caisses populaires de Sainte-Emmelie,
de Saint-Jean-Chrysostome,
de Saint-Basile,
de Saint-Joachim,
de Saint-Flavien,
de Saint-Louis-de-Lotbinière,
de Saint-Romuald,
de Saint-Pierre-de-Broughton
(Fédération de Québec)

.....

50
ANS

Caisses d'économie
Sainte-Justine,
Norco Brass,
des employés de l'Hôpital
Notre-Dame-de-la-Merci,
des employés de l'Hôpital
de Chicoutimi
(Fédération des caisses d'économie)

.....

25
ANS

Grand prix pour *La Grande Aventure d'Alphonse Desjardins*

Lancé officiellement dans le cadre des dernières assemblées générales annuelles, l'album *La Grande Aventure d'Alphonse Desjardins* a remporté en avril dernier le grand prix du Festival de la bande dessinée francophone de Québec. Cette bande dessinée sur la vie et l'oeuvre d'Alphonse Desjardins a été publiée par tranche de 4 pages dans la revue *Ma Caisse* de février

1988 à décembre 1990.

Elle est distribuée partout au Québec et au Canada français. L'album est offert aux caisses au prix de 8,95 \$ par l'intermédiaire de la Confédération. Les caisses intéressées à obtenir des exemplaires n'ont qu'à s'adresser au Service de l'approvisionnement de la Confédération.



Prix de gestion McGill à M. Claude Béland

Le président du Mouvement, M. Claude Béland, recevait, le 16 février dernier, le prix de gestion de l'Université McGill. La remise des prix de gestion de l'Université McGill est un événement annuel organisé en l'honneur d'éminents gens d'affaires canadiens afin de souligner leur apport au monde des affaires, leur réussite professionnelle et le rôle qu'ils jouent dans la société. Des quatre lauréats de cette année, M. Béland est le seul Québécois et le seul francophone.



M. Claude Béland reçoit le prix de gestion de l'Université McGill des mains de M. Sébastien Rhéaume, un étudiant qui a participé à l'organisation de cet événement annuel.

Indice précurseur Desjardins

La direction de l'Analyse économique de la Confédération vient de mettre au point un nouvel outil d'analyse et de prévision permettant de mieux suivre l'évolution à court terme de l'économie du Québec. Il s'agit d'un indicateur «avancé», selon le jargon des économistes, qui permet à la fois de situer le Québec dans son évolution cyclique et de prévoir le cours probable de l'économie de celui-ci de quatre à six mois à l'avance.

L'Indice précurseur Desjardins (IPD), qui sera diffusé au début de chaque mois, est un amalgame de dix indicateurs sectoriels de l'économie québécoise – valeur des permis de construction émis, total des ventes de voitures neuves,

de meubles et d'appareils ménagers, nombre d'heures travaillées dans le secteur manufacturier, etc. – dont la tendance permet d'estimer les changements imminents de l'activité économique globale.

Plusieurs institutions et organismes du reste du Canada et des États-Unis publient mensuellement des indicateurs «avancés». L'IPD est le seul de ce type qui existe pour l'économie québécoise. Depuis que le Bureau de la statistique du Québec (BSQ) a abandonné la production de son indicateur avancé, les conjoncturistes ne disposaient plus d'un tel outil d'analyse pour le Québec. L'Indice précurseur Desjardins vient donc combler un vide important.

C'EST CONFIRMÉ

- M. Claude Béland est, depuis février dernier, membre du conseil d'administration de la Chambre de commerce du Canada. Cet organisme regroupe des gens d'affaires de plus de 170 000 entreprises de tous les coins du pays.
- M. André Dubuc a récemment été nommé président de Gestion Placements Desjardins, une filiale de la Société de services des caisses Desjardins. Avant son entrée dans le Mouvement des caisses Desjardins, M. Dubuc était au service d'Hydro-Québec où il a occupé différents postes dont celui de vice-président aux finances et de trésorier.
- Le 1^{er} février dernier, M. François Joly accédait officiellement au poste de premier vice-président et directeur général de SECUR. Il assumait l'intérim à ce poste depuis près d'un an.
- Le président et chef de la direction de Desjardins, Deragon Langlois ltée, M. Jean Deragon, a été élu au Comité des Gouverneurs de la Bourse de Montréal pour un mandat de trois ans. Ce comité constitue, en fait, le conseil d'administration de la Bourse.

Une nouvelle société filiale

Des représentants de la Confédération et de cinq importantes compagnies québécoises d'assurance-vie ont annoncé récemment la mise sur pied d'un Centre d'autorisation et de paiement des services de santé (CAPSS). Cette entreprise, dont la création a par ailleurs été rendue possible par la signature d'une entente de services de cinq ans avec l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires, se chargera du traitement électronique des demandes d'autorisation et de paiement des services de santé donnés par les professionnels de la santé et pour lesquels leurs clients ont une assurance.



Le CAPSS prendra en charge toutes les opérations de règlement financier entre l'assuré et le professionnel de la santé. Grâce à un système capable d'effectuer lui-même le

partage des coûts entre la compagnie d'assurances et son assuré selon les modalités prévues à sa police d'assurance, le professionnel de la santé pourra recevoir directement de l'assureur, par transfert électronique de fonds, la somme assurée et faire connaître sur-le-champ à son client le solde de la facture. Ainsi, la gestion d'une foule de formulaires pourra être évitée.

Le Centre d'autorisation et de paiement des services de santé, créé essentiellement pour la mise en place de ce nouveau mode de paiement, est une société mixte chapeautée par la Société de services des caisses Desjardins. Cette nouvelle entité est issue du partenariat du Mouvement des caisses Desjardins, qui en est propriétaire à 51 %, de la firme d'experts-conseils Conaco inc., des Services de santé du Québec et des sociétés d'assurances suivantes: L'Industrielle-Alliance, la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, Les Coopérants et La Survivance. Soulignons que l'engagement financier du Mouvement dans ce projet fait en sorte d'y engager, à titre de partenaires, ses deux compagnies d'assurance-vie, l'Assurance-vie Desjardins et La Sauvegarde.

Ce nouveau mode de paiement des services de santé sera expérimenté pour la première fois dans la région de Trois-Rivières dans le cadre d'un projet pilote qui débutera au cours du dernier trimestre de 1990 et auquel prendront part l'Assurance-vie Desjardins, le personnel assuré du Mouvement et les pharmaciens participants de cette région. Quant au déploiement de ce service, il sera vraisemblablement amorcé au début de 1991.



LES INDISPENSABLES

PAR PIERRE GOULET

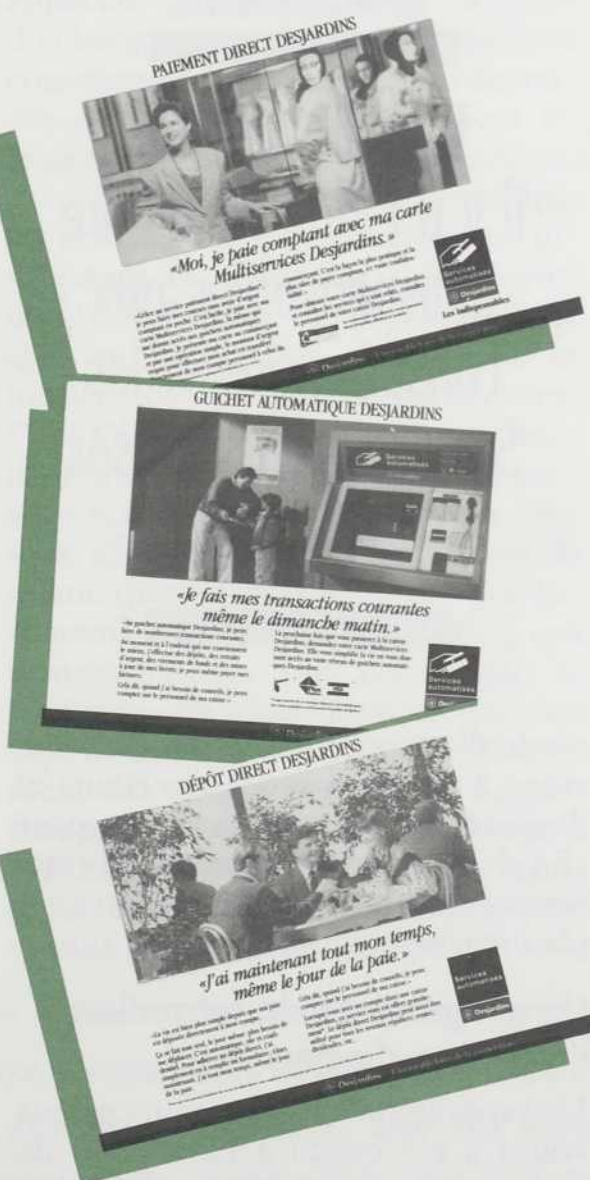
Imaginez, un instant, que vous êtes cinéaste et que vous avez à montrer l'activité d'une caisse un jeudi soir. Il est à peu près certain que vous y verrez une longue file d'attente au bout de laquelle une batterie de caissiers et de caissières répète, inlassablement, les mêmes gestes.

Vous approchez et, dans l'oeil de la caméra, vous voyez pour chaque membre qui se présente au guichet: un chèque à vérifier et à estampiller, un bordereau à remplir et à faire signer, quelques factures à acquitter, un livret à mettre à jour quand ce n'est pas deux, des coupures de 10 \$ et de 20 \$, etc.

Ces gestes des caissiers et caissières sont tellement familiers qu'on imagine mal comment il pourrait en être autrement. Pourtant, il existe toute une gamme de services automatisés qui permettra au personnel de se dégager d'un travail fastidieux et de pouvoir ainsi accorder une plus grande attention aux membres.

Deux volets complémentaires

Les Services automatisés Desjardins, c'est la nouvelle appellation donnée au regroupement des modes de distribution électronique des services de convenance. Ils comportent deux volets complémentaires: le libre-service et l'automatisation. Par libre-service, on entend le guichet automatique, l'imprimante libre-service, le Paiement direct Desjardins et la



télématique. Par ailleurs, les services offerts par le mode automatisation sont le dépôt direct, le retrait direct et le virement automatique.

Ces services, maintenant regroupés sous une seule bannière, font l'objet, depuis le 9 avril, d'une vaste

campagne de promotion. Le tout a commencé avec la diffusion d'un message publicitaire de 30 secondes qui nous montre une personne utilisant, à divers moments de la journée, la gamme des Services automatisés Desjardins.

Ce message, télédiffusé pendant huit semaines aux heures de grande écoute, vise à sensibiliser l'ensemble de la population à une utilisation accrue de ces services. Parallèlement, des annonces publiées dans les principaux journaux et magazines du Québec viendront appuyer la campagne télévisée. Cette publicité imprimée assurera un lien permanent avec les consommateurs, puisqu'elle durera toute l'année. Les lecteurs y trouveront évidemment plus de détails sur les caractéristiques et les avantages de chaque service. En 1990, par exemple, l'accent sera mis sur le guichet automatique, le paiement direct et le dépôt direct.

Une nouvelle approche

Ajoutons qu'une brochure, distribuée dans tout le réseau des caisses, explique le concept et présente l'ensemble des services et des réseaux accessibles (Visa, Interac et Plus). Elle décrit également le mode de fonctionnement de certains services moins connus.

L'approche adoptée par cette nouvelle campagne diffère passablement de celle qui avait cours jusqu'à maintenant lorsqu'il s'agissait de

promouvoir certains produits et services. Auparavant, chaque service faisait l'objet d'une campagne spécifique; cette fois, ce sont des services regroupés sous une même enseigne qui sont présentés au public.

Derrière tout ça, il y a l'idée de rendre indispensables aux consommateurs les Services automatisés Desjardins. Simplicité, sécurité, rapidité, voilà autant de vertus de cette gamme de services qui facilitent la vie des gens. Il s'agit en fait de montrer qu'une personne qui utilise les Services automatisés Desjardins pour ses transactions de convenance dispose, finalement, de plus de temps pour des activités plus intéressantes. Qui en effet ne préfère pas prendre un dîner entre amis, le jeudi midi, plutôt que de courir à la caisse pour y déposer sa paie?

Le rôle des caisses

Les caisses auront un rôle majeur à jouer dans cette campagne triennale, puisqu'elles sont le lien principal entre Desjardins et ses membres. En fait, la campagne ne fait qu'appuyer les efforts des caisses pour faire connaître ces divers services; le personnel du réseau devra donc inciter les membres à les utiliser pour leurs transactions courantes. Le rôle du service courant sera d'informer les membres, alors que les agents-conseils devront présenter le concept des services automatisés et en proposer l'utilisation. Le personnel du secteur commercial sollicitera les entreprises pour qu'elles utilisent le dépôt direct, le retrait direct et le paiement direct. Car ces trois services doivent d'abord être offerts dans les entreprises pour que les consommateurs puissent les utiliser.

Ainsi, chaque caisse sera invitée à produire un plan d'action dont l'objectif est d'accroître au maximum le nombre de transactions faites par



**Derrière tout ça,
il y a l'idée de rendre
indispensables aux
consommateurs les
Services automatisés
Desjardins.**

mode électronique. À cet égard, un vidéo à l'intention des directeurs et dirigeants des caisses a été proposé afin de leur présenter le concept des Services automatisés Desjardins et le plan marketing.

Un programme de formation à l'intention du personnel

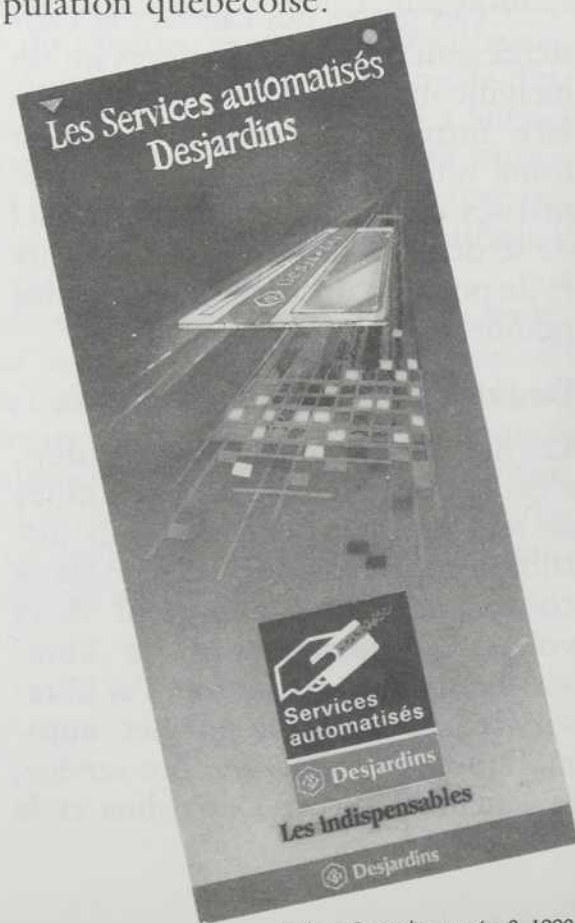
Un programme de formation en deux volets a été conçu à l'intention du personnel (courant et conseil). Le premier est une activité d'autoformation dont le but est de faire acquérir les connaissances requises sur les caractéristiques, le fonctionnement et les avantages de chaque service.

Le deuxième volet a pour but de mettre en pratique les connaissances acquises précédemment. Il s'agit

de sessions où des cas pratiques sont étudiés en groupe. Ce programme est déjà en cours dans les caisses.

La stratégie marketing des Services automatisés Desjardins s'inscrit dans le cadre de la planification triennale du Mouvement; elle contribuera de façon directe à l'atteinte d'au moins deux orientations principales, soit l'accroissement de la rentabilité des caisses et l'amélioration de la qualité du service offert aux membres. Les Services automatisés Desjardins, plus particulièrement ceux qui ont trait aux transferts électroniques de fonds, auront un effet direct sur la réduction des coûts d'exploitation des caisses. Ils devraient, à tout le moins, permettre un ralentissement de la croissance de ces coûts et engendrer, par surcroît, des revenus supplémentaires.

Cette stratégie de mise en marché des services automatisés traduit bien l'intention de Desjardins de s'attaquer résolument au marché, avec l'assurance que lui confère sa position privilégiée auprès de la population québécoise.



LES ONDES DE LA QUALITÉ

PAR GILLES DROUIN

Une vue des équipements de télécommunications du Téléport de Montréal.

Le samedi 2 juin prochain, un vaste réseau de télécommunications panquébécois s'anime pour permettre à environ 1500 dirigeantes et dirigeants du Mouvement des caisses Desjardins de participer au Forum Desjardins, édition 1990.

Le Forum Desjardins est une conférence télématique qui permet à des groupes de personnes d'échanger sur un thème particulier sans avoir à quitter leur région. Les discussions en réseau seront animées par le journaliste Simon Durivage à partir d'un studio de télévision situé au Téléport de Montréal. Dix-huit points de ralliement des participants, répartis sur le territoire québécois, seront équipés de coupoles afin de recevoir les images des conférenciers invités. Le Forum se fera en circuit strictement fermé, car les signaux seront d'abord brouillés à l'émission puis décodés à chaque point de chute. Ces périodes de télécommunications seront entrecoupées de séances de discussion en atelier dans chaque lieu de rencontre, si bien que le temps consacré aux communications en réseau sera sensiblement le même que celui qui sera réservé aux discussions en atelier.

La formule a été expérimentée avec succès pour la première fois en décembre 1988. Lors de cette première, plus de 1000 participants avaient discuté de croissance, de rentabilité et de capitalisation du Mou-

vement des caisses Desjardins. Les participants au premier Forum Desjardins avaient particulièrement apprécié cette occasion unique d'échanger sur des préoccupations communes, de sentir que des centaines de personnes réfléchissaient simultanément aux mêmes problèmes.

L'objectif du Forum Desjardins est précisément de permettre aux dirigeantes et dirigeants du Mouvement d'échanger sur des questions qui les concernent de près, à la lumière des propos de spécialistes. Pour l'édition 1990, les responsables du Forum Desjardins visent les présidents et les vice-présidents des conseils d'administration de caisses de même que les directeurs des établissements. Ce sont eux, en effet, qui assureront pour une bonne part le leadership de l'implantation du concept de qualité totale dans le Mouvement des caisses Desjardins. La participation la plus grande possible sera d'ailleurs favorisée pour chaque caisse grâce à des coûts d'inscription prévoyant des tarifs de groupe.

L'objectif du Forum Desjardins est précisément de permettre aux dirigeantes et dirigeants du Mouvement d'échanger sur des questions qui les concernent de près, à la lumière des propos de spécialistes.

Le thème de l'édition 1990 du Forum sera l'implantation et la gestion de la qualité totale. Au sein du Mouvement des caisses Desjardins, la gestion de la qualité est maintenant considérée comme un outil stimulant pour affronter la concurrence. Dans



M. Joseph Kélada, professeur aux HEC de Montréal.

le contexte actuel de décloisonnement et d'internationalisation des marchés, la qualité des services rendus à la clientèle pourrait bien constituer l'atout majeur qui permettra à l'entreprise de se démarquer de ses concurrents et d'accroître la productivité.

Des invités prestigieux

Le président de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, M. Claude Béland, donnera le coup d'envoi. Il sera entouré de spécialistes de cette nouvelle approche de gestion dont M. Joseph Kélada et M. Jean-Claude Savard. Ils agiront comme des catalyseurs aux discussions de la journée. MM. Kélada et Savard s'adresseront tour à tour aux présidents, aux vice-présidents et aux directeurs de caisses réunis dans les 18 points de ralliement.

LES ONDES DE LA QUALITÉ

M. Joseph Kélada est professeur à l'École des hautes études commerciales de Montréal. Auteur de plusieurs livres et articles sur la gestion en général, il est aussi le fondateur et le rédacteur en chef de la revue *Qualité*. Il est spécialiste de la mise en place d'approches en gestion de la qualité, ayant étudié les conditions de succès et d'échec de telles initiatives. Ancien président de l'Association québécoise de la qualité, il est le créateur des principaux concepts reliés à la gestion intégrale de la qualité. Il agit en tant que consultant auprès d'une foule d'organismes privés et publics, industriels et de services.

M. Jean-Claude Savard est consultant en qualité totale. Diplômé en administration et en relations industrielles, il a occupé le poste de directeur de la qualité totale chez Culinar et, à ce titre, il est considéré comme un des précurseurs du virage qualité du Québec. Sa confiance dans le potentiel humain et son intérêt soutenu pour la qualité totale l'ont amené à prendre en charge, de 1986 à 1989, le comité «Entreprise du 3^e type» au sein de la Chambre de commerce de Montréal. Ce comité a pour mission de sensibiliser le monde des affaires à toute la dimension de la qualité totale et de promouvoir la collaboration entre dirigeants et employés. M. Savard est aussi membre du Groupe de concertation sur la qualité mis sur pied par le gouvernement du Québec en 1989 et qui a pour mandat de faire la promotion du concept de la gestion intégrale de la qualité au Québec.

Du local au réseau

Le matin, après une brève allocution des spécialistes invités, chaque groupe local discutera en atelier des idées lancées. Par la suite, la communication réseau sera rétablie et les porte-parole de chaque groupe auront l'occasion de faire part des préoccupations et des interrogations qui auront dominé les ateliers. Les participants auront aussi droit aux résultats du sondage mené lors des dernières assemblées générales annuelles concernant leurs attentes et besoins. L'avant-midi se terminera sur cette note.

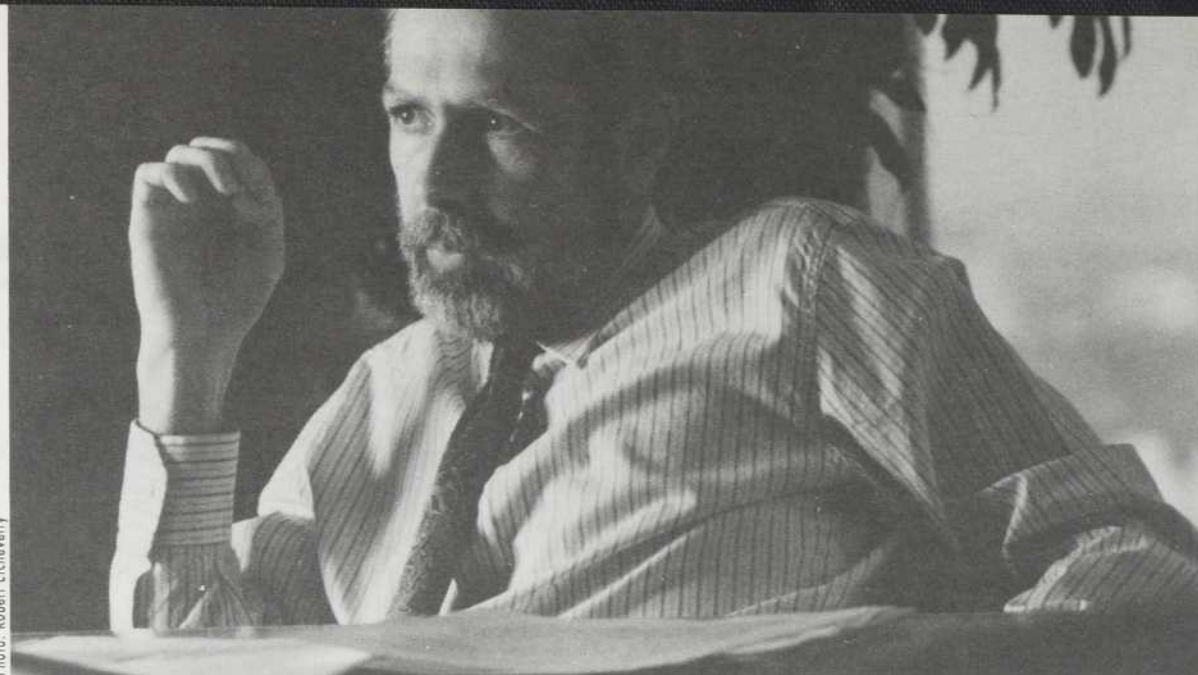


Photo: Robert Etchevery

M. Jean-Claude Savard est considéré comme un des précurseurs du virage qualité du Québec.

En après-midi, de retour en atelier, les participants auront le temps d'échanger sur les défis que pose l'instauration de la qualité totale dans leur

domaine respectif. Vers le milieu de l'après-midi, la communication sera rétablie pour permettre aux participants d'entendre les témoignages de quelques représentants d'entreprises et d'institutions du Québec qui livreront leurs expériences en matière d'implantation de système de qualité totale. Pour clore la journée, les participants pourront évidemment échanger avec ces «témoins» de la qualité totale.

LES POINTS DE RALLIEMENT ET LES RESPONSABLES DE FÉDÉRATION

Fédération de Québec
(responsable: Gilles Maheux)
Hôtel Rond-Point
Lévis

Auberge de la Chaudière
Scott Jonction
Auberge des Gouverneurs
Québec
Restaurant Aloha
Montmagny
Manoir Comeau
Baie-Comeau

Fédération de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine
(responsable: Richard Normandeau)
Cégep de la Gaspésie
Gaspé

Fédération du Saguenay – Lac-Saint-Jean
(responsable: Serge Pelchat)
Auberge Universel
Alma

Fédération du Bas-Saint-Laurent
(Responsable: France Mailhot)
Hôtel Motel Normandie
Rimouski-Est

Fédération du Centre du Québec
(responsable: Yves Hamelin)
Auberge des Gouverneurs
Trois-Rivières

Fédération de l'Abitibi
(responsable: Jean-Paul Dallaire)
Hôtel Le Confortel
Val-d'Or

Fédération de Lanaudière
(responsable: Jean Bédard)
Fédération de Lanaudière
Joliette

Fédération de l'Estrie
(responsable: Carole Léger)
Hôtel Le Président
Sherbrooke

Fédération de Richelieu-Yamaska
(responsable: Claude Marchessault)
Érablière Les Quatre Feuilles
Rougemont

Fédération des caisses d'économie
(responsable: Luc Carrier)
Hôtel Delta
Montréal

Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec
(responsable: Bertrand Lachance)
Maison des citoyens
Hull
Buffet de la Montérégie
Brossard
Ramada Renaissance
Montréal
Château Royal
Laval



DESJARDINS INTERNATIONAL UNE FENÊTRE SUR LE MONDE

.....
PAR MADELEINE HUBERDEAU



Photo: Ghislain Des Rosiers

M. Michel Doray, premier vice-président Affaires nationales et internationales à la Confédération, a dirigé pendant presque six ans les destinées de la Société de développement international Desjardins (SDID), alors très active en Afrique et en Amérique latine.

Membre de divers organismes voués à la coopération internationale, dont l'Institut Nord-Sud et le Groupe consultatif Afrique 2000, M. Doray a une expérience approfondie des questions internationales. Il fait ici le point sur l'engagement du Mouvement dans le monde, depuis Alphonse Desjardins jusqu'à nos jours.



La Revue Desjardins: À l'heure de la mondialisation des échanges, du «village global», il est de bon ton de s'ouvrir à l'international. Où se situe le Mouvement Desjardins à ce chapitre?

Michel Doray: Desjardins ne s'intéresse pas subitement à l'international parce que c'est à la mode. Au contraire, cette dimension fait partie de l'héritage et de la nature même de Desjardins. Elle est inscrite dans les gènes du Mouvement, au plus profond de ses racines et de son histoire. Le Mouvement est né, il est important de le rappeler, dans un contexte de coopération internationale.

Après avoir été sensibilisé au problème aigu provoqué par la pratique généralisée de l'usure et découvert l'existence de coopérateurs européens qui avaient jeté les bases de coopératives d'épargne et de crédit, Alphonse Desjardins a amorcé, dès 1896, une correspondance soutenue avec ces derniers. C'est le début, en quelque sorte, d'une forme de coopération internationale très profitable. Pendant quatre ans, jusqu'à la fondation de la première caisse populaire, M. Desjardins a nourri ses réflexions à même cette correspondance qui lui a permis d'élaborer graduellement un

concept de caisse populaire adapté à la réalité québécoise. Il a d'ailleurs continué de correspondre avec l'étranger tout au long de sa vie.

R.D.: Alphonse Desjardins s'est à son tour acquis une solide réputation dans le monde de la coopération!

M.D.: M. Desjardins est effectivement devenu un des grands spécialistes de la philosophie coopérative. Après s'être inspiré du savoir-faire européen, qu'il a d'ailleurs adapté avec beaucoup d'intelligence aux besoins de la société québécoise, il est devenu un porte-parole très écouté de la coopération. Il a par la suite partagé son expérience avec les Américains et les anglophones du Canada, à l'origine des *credit unions*. Il a, entre autres, participé à la fondation de nombreuses caisses en Nouvelle-Angleterre et en Ontario. Sa réputation a vite traversé les frontières du Québec. À l'invitation du président américain de l'époque, Howard Taft, il s'est joint à un comité d'experts chargé d'élaborer un projet de loi sur le crédit agricole. Il a également été conseiller auprès des gouverneurs du Massachusetts, du New Hampshire et du Rhode Island sur des sujets touchant les *credit unions*.

R.D.: Le contexte de collaboration internationale qui entoure la fondation des caisses populaires tranche pas-

sablement avec l'image traditionnelle de la caisse locale, repliée sur elle-même et coupée du monde!

M.D.: Assurément, la création des caisses tient beaucoup à l'ouverture sur le monde d'Alphonse Desjardins, sans oublier cependant la part importante qu'ont pris sa connaissance de la société québécoise et son profond enracinement.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul mythe qui entoure la réalité internationale de Desjardins. Beaucoup de personnes associent notre engagement à l'étranger aux seules activités de coopération et d'échanges que nous pratiquons avec les pays en développement par l'intermédiaire de la Société de développement international Desjardins (SDID). Mais les activités internationales de Desjardins, c'est beaucoup plus que ça. Ce sont toutes les relations institutionnelles qu'entretient le Mouvement avec d'autres institutions coopératives dans le monde. C'est aussi le volet des opérations financières et commerciales internationales, qui englobe tout le développement d'affaires dans le monde. C'est un secteur qui connaît actuellement une expansion importante.

R.D.: Pourriez-vous situer historiquement l'implantation de ces grands champs d'activités?

M.D.: Comme on vient de le voir, les relations institutionnelles sont aussi vieilles que Desjardins. Elles se sont poursuivies tout au long de la vie du fondateur. Pratiquées sur une base informelle, elles se sont structurées davantage à partir des années 50 et 60, notamment avec la création d'associations internationales. La

«Desjardins ne s'intéresse pas subitement à l'international parce que c'est à la mode. Au contraire, cette dimension fait partie de l'héritage et de la nature même de Desjardins. Le Mouvement est né (...) dans un contexte de coopération internationale.»

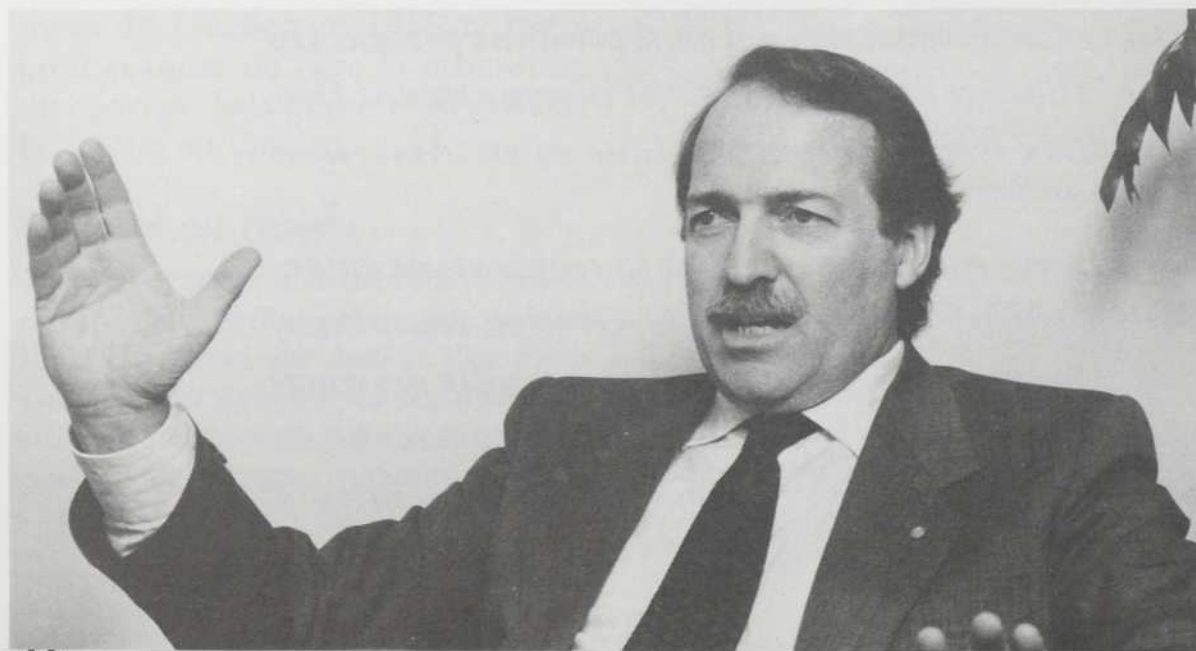


Photo: Ghislain Des Rosiers

crédibilité que le Mouvement s'est acquise au fil des ans lui permet de jouer un rôle actif à ce chapitre.

Ainsi, à titre plus individuel, plusieurs caisses et certaines fédérations ont des échanges avec des caisses et des fédérations du Crédit mutuel de France, sous forme de jumelage. Nous sommes également associés à divers organismes internationaux comme le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit, l'Union internationale Raiffeisen, la Confédération internationale du crédit populaire et l'Alliance coopérative internationale. Avec chacun de ces organismes, nous voulons travailler de plus en plus sur des dossiers concrets de collaboration.

La coopération au développement, pour sa part, a plus de 25 ans maintenant. Elle s'est d'abord articulée autour de l'Institut coopératif Desjardins (ICD), dont la création remonte à 1963. Dès ses débuts, l'ICD a été un outil de formation pour Desjardins, de même qu'un lieu de rencontre et de formation pour les organismes québécois engagés dans le processus de la Révolution tranquille.

L'ICD accueillait également des stagiaires venant de pays en développement, pour des périodes plus ou moins longues. Ce début d'engagement à l'étranger, sous forme de formation au Québec, va susciter de fréquentes demandes pour que l'ICD et la Confédération envoient des conseillers dans différents pays. Cela mènera, en 1970, à la fondation de la Société de développement international Desjardins (SDID).

Quant au volet international des activités commerciales et financières de Desjardins, il existe depuis les années 60, avec l'offre de services financiers internationaux dans les caisses. Il s'est développé de façon marquée à partir des années 80 avec, successivement, la création de la Caisse centrale qui a maintenant des correspondants dans une cinquantaine de pays, l'adhésion à VISA international, sans oublier la présence sur les marchés internationaux de plusieurs



Photo: Ghislain Des Rosiers

«La tendance chez les industriels québécois est de s'ouvrir de plus en plus aux marchés extérieurs. Ils s'attendent à ce que Desjardins leur fournisse les services financiers appropriés.»

partenaires de la Société d'investissement Desjardins.

R.D.: Les activités internationales de Desjardins ne s'éloignent-elles pas des besoins premiers des caisses et des membres?

M.D.: Chez Desjardins, la trame de fond, le fil conducteur si vous voulez, reste toujours le membre. On ne crée pas des services pour le plaisir de le faire; au contraire, on en élargit la gamme strictement pour répondre aux besoins exprimés par la base. Ainsi, le premier type de services financiers internationaux offerts consistait presque exclusivement en services reliés aux transferts de fonds et aux voyages, que les Québécois consomment largement depuis une trentaine d'années.

L'ouverture des PME aux marchés internationaux est à l'origine de la deuxième catégorie de services financiers qu'offre Desjardins depuis le milieu des années 80. La tendance chez les industriels québécois est de s'ouvrir de plus en plus aux marchés extérieurs. Ils s'attendent par ailleurs à ce que Desjardins leur fournisse les services financiers appropriés. En nous ouvrant aux services financiers internationaux, nous ne faisons que suivre l'évolution de nos membres. C'est à

cette condition que nous les gardons chez Desjardins.

R.D.: Au sein d'une structure si décentralisée, quel est le rôle de la première vice-présidence Affaires nationales et internationales?

M.D.: Au niveau national, nous supervisons les relations qu'entretient Desjardins avec le mouvement coopératif québécois et canadien, autant de langue française que de langue anglaise. Quant à la dimension internationale, si j'avais à résumer en quelques mots clés la mission de la vice-présidence, j'utiliserais les mots connaître et faire connaître, concerter et coordonner, de même que promouvoir. Cela veut dire, par exemple, de proposer, en étroite collaboration avec le réseau, les grandes orientations les politiques et les stratégies du Mouvement en matière internationale.

Nous jouons aussi un rôle-conseil. À ce titre, nous sommes associés à l'élaboration d'ententes de coopération entre les diverses composantes de Desjardins et les organismes-partenaires étrangers. Ainsi, c'est la première vice-présidence qui supervisera la mise en oeuvre des différents volets du récent accord de coopération entre la Confédération et le Crédit mutuel de France. Nous devons également assurer la coordination entre nos diverses composantes; contribuer, en quelque sorte, à consolider à l'interne notre expérience et notre savoir-faire en matière internationale.

En ce sens, nous travaillons sur un projet de base de données qui permettrait de réunir et de tenir à jour un inventaire le plus fidèle possible de toutes nos activités internationales. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble de nos engagements et de faciliter la liaison entre nos différentes ressources qui s'y consacrent. Il y a toute une synergie à entretenir. Il est essentiel d'ailleurs que chaque intervenant sache ce que l'autre fait. Le réflexe commence à s'installer, on y arrive de plus en plus, pour le bénéfice, en bout de ligne, de Desjardins.



LES SERVICES INTERNATIONAUX DESJARDINS DES CORRESPONDANTS DANS UNE CINQUANTAINE DE PAYS

.....
PAR MADELEINE HUBERDEAU

Si on vous demandait d'énumérer certains des services internationaux qu'offre Desjardins, vous seriez peut-être embêtés, peu habitués à considérer les échanges de devises ou les paiements de revues étrangères comme des services relevant du secteur international; et pourtant...

Lorsqu'un membre sort de sa caisse Desjardins le portefeuille garni de billets américains et de chèques de voyage, il utilise des services internationaux. «Il y a beaucoup d'idées fausses qui circulent au sujet du marché international en général, entre autres qu'il s'agisse d'un domaine très complexe, constate Yves Proteau, vice-président du Centre des services internationaux à la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec (FMO).

«Les gens ont donc beaucoup de réticences à s'y engager. Mais ce n'est pas aussi compliqué qu'on l' imagine. Il est certain que les cadres législatifs diffèrent selon les pays, de même que certaines habitudes et façons de faire. L'éloignement physique ne facilite pas les choses non plus. Cependant, une partie de notre travail con-

siste justement à faciliter la vie des membres à ce chapitre, à aplanir les difficultés qu'ils pourraient rencontrer.»

Une longue expérience de l'international

La FMO a une expérience relativement longue dans ce domaine. Ses caisses offrent, depuis plus de 26 ans, une gamme de services internationaux axés largement sur les voyages: chèques et devises étrangères, transferts de fonds à l'étranger, comptes en dollars américains. Cela répondait et répond encore à des besoins importants: les vacances à l'étranger – habituellement sur la côte Est américaine et en Europe –, les séjours de plusieurs mois en Floride, l'aide financière pour des études à l'extérieur du pays, le paiement de magazines et de menus articles en devises étrangères.

Ces besoins se sont par contre considérablement diversifiés, à la suite notamment de la percée de Desjardins sur le marché commercial en 1983-1984. Cette nouvelle clientèle avait des besoins très spécifiques, créés par les échanges commerciaux qu'elle entretient de plus



M. Yves Proteau, vice-président du Centre des services internationaux à la Fédération de Montréal et de l'Ouest-du-Québec: «Il y a beaucoup d'idées fausses qui circulent au sujet du marché international.»

Photo: Eve-Lucie Bourque

«... notre ligne directrice est d'offrir des produits
qui collent étroitement aux besoins des membres
ou qui vont au-devant de demandes
qu'ils auront inévitablement.»

en plus avec les États-Unis et l'Europe.

Pour mieux répondre aux caisses, confrontées aux demandes de ses membres désireux de bénéficier de services internationaux adéquats, la FMO a redéfini la mission de la direction adjointe alors en place (Opérations internationales). Elle a ensuite transformé cette direction adjointe, il y a deux ans, en une direction distincte et plus récemment en une vice-présidence: le Centre des services internationaux, qui compte actuellement 63 employés. Elle s'est également dotée d'un plan d'action stratégique. Ainsi, en 1989-1990, les efforts de développement du Centre portent sur les besoins des particuliers et de quelques comptes commerciaux importants; en 1990-1991, ces efforts seront élargis à l'ensemble des membres commerciaux. L'année 1991-1992 servira à consolider les systèmes opérationnels d'aide aux caisses en fonction des besoins.

De précieux services

«Que l'on parle de services aux particuliers ou aux entreprises, insiste M. Proteau, notre ligne directrice est d'offrir des produits qui collent étroitement aux besoins des membres ou qui vont au-devant de demandes qu'ils auront inévitablement. Le libre-échange, Europe 92, l'ouverture de la Chine au commerce international, l'intégration du rouble aux marchés de change représentent des enjeux économiques majeurs qui doivent nécessairement s'appuyer, pour être réalisés, sur toute une infrastructure de services financiers internationaux.»

Ainsi, pour faciliter la vie de sa clientèle commerciale, la FMO offre déjà plusieurs services, dont les comptes à intérêt en fonds américains, les contrats de change

à terme, le crédit documentaire. Le compte en fonds américains est avantageux pour le membre qui fait affaire régulièrement avec les

États-Unis. Cela lui permet de maintenir des devises américaines, évitant ainsi les frais de service afférents aux conversions d'argent canadien.

Les contrats de change à terme, par ailleurs, servent à contrer les fluctuations du dollar. Ce sont, en quelque sorte, des polices d'assurance sur les taux de change. Ils permettent de planifier l'achat futur de devises étrangères au taux en vigueur lors de la signature du contrat avec la caisse Desjardins et non lors du règlement financier comme tel. Ce contrat garantit à l'entreprise québécoise que les fonds américains dont elle aura éventuellement besoin lui seront consentis au taux de change actuel et non à celui qui sera en vigueur à une date ultérieure.

Quant au crédit documentaire, c'est un document émis par la caisse qui garantit le paiement de marchandises achetées à l'étranger. Il pourrait être fort utile, par exemple, à un commerçant de Montréal désireux de se procurer du matériel fabriqué à Hong Kong. «Comme notre entrepreneur montréalais ne connaît pas le fabricant asiatique, explique M. Proteau, il hésite à envoyer son paiement parce qu'il craint de ne jamais recevoir la marchandise. De son côté, le fabricant n'est pas certain non plus d'être payé par son client québécois. Notre rôle consiste alors à prendre contact avec l'institution financière du fabricant pour s'assurer de sa solvabilité. Nous faisons de même à l'endroit de notre membre, garantissant à l'institution financière de Hong Kong son sérieux financier.»

Photo: Éve-Lucie Bourque



M. Yves Grimard, directeur des Services bancaires internationaux à la Caisse centrale, et M. Yves Proteau. La Caisse centrale est un acteur important de Desjardins sur la scène internationale.



Le coeur du réseau international

Pour la FMO, et il en va de même pour toute autre institution de Desjardins, la porte d'entrée de l'international, c'est son réseau de correspondants. Un correspondant, c'est une institution financière présente dans une ou plusieurs villes d'un pays donné, avec laquelle Desjardins a conclu des ententes qui lui permettent d'utiliser son réseau intérieur.

Jusqu'à la fin de 1989, la FMO avait son propre réseau qu'elle vient de fusionner avec celui de la Caisse centrale, un autre acteur important de Desjardins sur la scène internationale. La Caisse centrale compte elle aussi une direction à vocation internationale qui regroupe une vingtaine de personnes. Pourquoi cette décision? «La fusion de nos deux réseaux est le fruit d'un effort de rationalisation, explique M. Nguyen Trung, vice-président à la Caisse centrale. «Cela nous a d'abord permis d'éliminer le dédoublement de certaines de nos tâches, de redéfinir nos rôles respectifs et a facilité la mise sur pied d'une stratégie uniforme d'interventions auprès des institutions financières étrangères.»

«De l'extérieur, ce n'est pas toujours facile de comprendre la structure complexe de Desjardins. Il est donc essentiel que nous en véhiculions une image uniforme. Quand nous négocions avec un partenaire étranger, il est important que ce soit l'image du Mouvement des caisses Desjardins qui prime et non celles de la Caisse centrale ou de la FMO. L'autre raison qui nous a également incités à fusionner nos réseaux de correspondants, ce sont les coûts de suivi qui y sont associés.»

Comme Desjardins n'a pas pignon sur rue à l'étranger – le seul bureau de la Caisse centrale à l'exté-

«... le réseau coopératif international est présent dans un bon nombre de pays. Les gens l'ignorent souvent, mais c'est un réseau extrêmement fort.»

rieur du Québec est en fait celui de Toronto – il assure sa présence à l'étranger par l'intermédiaire de 289 correspondants, répartis dans une cinquantaine de pays. «Nous ne choisissons pas nos correspondants au hasard ni pour le plaisir d'en avoir beaucoup, remarque Yves Grimard, directeur des Services bancaires internationaux à la Caisse centrale. Nous y allons en fonction de nos besoins et nous privilégions d'abord, dans nos choix, le réseau coopératif international, qui est présent dans un bon nombre de pays. Les gens l'ignorent souvent, mais c'est un réseau extrêmement fort.» Même si elles ne sont pas toutes membres de réseaux coopératifs, les institutions avec lesquelles Desjardins concluent des ententes sont souvent près de sa philosophie, elles sont représentatives du milieu où elles sont implantées, équipées pour offrir de bons services et solides financièrement. «Comme une partie importante de notre clientèle commerciale (celle des fédérations) est composée de petites et de moyennes entreprises, poursuit M. Grimard, nous allons vers des institutions qui desservent sensiblement le même profil de membres. C'est donc plus facile par la suite de nous entendre sur des intérêts communs et de travailler dans le même sens.» Quant à ces ententes, elles servent à définir les modalités touchant divers services. Elles varient d'un correspondant à

l'autre, en fonction des besoins spécifiques de la Caisse centrale dans une ville ou dans un pays donné.

Des mandats diversifiés

La Caisse centrale, créée en 1979, remplit différents mandats qui engagent souvent des actions au niveau international. D'abord, elle gère pour les fédérations un fonds de liquidités qui permet de répondre au besoin de financement du réseau. Elle doit donc être présente sur les marchés d'emprunt internationaux. Elle accorde également des prêts à certaines grandes entreprises canadiennes et aux organismes publics et parapublics. «La très grande majorité des caisses ne peuvent pas accorder des crédits de plusieurs millions de dollars, précise M. Trung. Dans ce cas, c'est la Caisse centrale qui le fait. Certains de ces financements se font en devises étrangères. Ils pourraient même se faire en ECU (European Currency Unit), la nouvelle devise d'Europe 92, des arrangements ayant été pris à ce sujet.»

En tant qu'agent financier de Desjardins, la Caisse centrale doit également s'assurer que les besoins des fédérations en services internationaux sont comblés. Elle est donc responsable de gérer le réseau de correspondants. «Actuellement, estime M. Grimard, nous répondons à la très grande majorité des besoins des membres. Nous continuons de développer des liens qui vont permettre de raffiner davantage les services que nous offrons.» Dans cette optique d'ailleurs, la Caisse centrale a conclu récemment des ententes avec 10 pays européens, ce qui ouvre la porte de quelque 44 000 agences ou succursales.

«Cette entente avec une partie du réseau coopératif européen représente une percée extraordinaire, estime M. Grimard. En facilitant des opérations financières comme l'ouverture de comptes d'opération ou l'obtention de financement local, elle



Photo: Éve-Lucie Bourque

M. Nguyen Trung, vice-président à la Caisse centrale:
«Quand nous négocions avec un partenaire étranger, il est important que ce soit l'image du Mouvement des caisses Desjardins qui prime.»

profitera à nos membres qui désirent établir des liens commerciaux avec l'Europe. Notre objectif est également de développer le concept de réciprocité auprès de nos correspondants, afin qu'ils utilisent nos services et notre réseau pour traiter leurs opérations financières au Québec et au Canada. Nous possédons l'infrastructure et l'équipement de haute technologie requis pour répondre à ces besoins. Nous avons d'ailleurs déjà conclu plusieurs ententes à cet égard.»

Une autre des priorités de la Caisse centrale est d'améliorer la collaboration avec les États-Unis, où se font plus de 80 % des échanges commerciaux et des voyages. Pour y parvenir, elle négocie des ententes avec des institutions financières régionales. Ces efforts sont particulièrement concentrés sur la côte Est, qui constitue pour le Québec un axe commercial privilégié.

La Caisse centrale consacre aussi une partie de ses efforts aux différentes communautés ethniques présentes à Montréal, qui constituent

LA PERCÉE INTERNATIONALE DE LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DESJARDINS: PAS SI SORCIER QUE ÇA!

Chez Desjardins, les activités internationales ne sont pas exclusivement réservées à certaines composantes. La récente percée internationale de la Société d'investissement Desjardins (SID) en est la preuve. La SID a pour mission de promouvoir, par des participations financières, le développement de moyennes entreprises qui ont une bonne rentabilité et un potentiel d'expansion intéressant. Actuellement, elle est associée à une vingtaine d'entreprises dont au moins la moitié font des affaires à l'étranger.

Pour Pierre Brunet, premier vice-président Investissement et Développement, les activités de la SID à l'étranger ne constituent pas un volet en soi, mais se greffent plutôt aux activités courantes. «Nous nous servons de nos contacts à l'étranger comme d'un outil pour mieux faire notre travail et ainsi répondre plus adéquatement aux besoins des entreprises. Notre expérience en cette matière est d'ailleurs très récente. Cela fait à peine un an que nous y sommes engagés. Par contre, les résultats se matérialisent très vite. Nous sommes agréablement surpris des retombées pratiques que nous en retirons déjà.»

Que s'est-il passé depuis un an? La SID s'est jointe au Fonds Épargne Développement qui réunit plusieurs groupes financiers européens. Ce fonds a permis de tisser des liens avec des «homologues» européens, des investisseurs en capital de risque, comme la SID. En se joignant à ce fonds, la SID visait plusieurs objectifs. Dans un premier temps, aider ses entreprises à trouver des occasions d'affaires en Europe, en leur présentant, par l'entremise de ce réseau, d'éventuels partenaires financiers ou industriels. Comme le souligne M. Brunet, ce n'est pas facile pour un entrepreneur de faire des contacts isolément.

La SID souhaitait aussi amener des groupes européens à s'engager chez nous comme coinvestisseurs. Grâce à cette filière, trois Fonds français sont présentement intéressés à investir au Québec. Un autre objectif que poursuivait la SID était de favoriser l'implantation au Québec de compagnies européennes. En ce sens, une compagnie belge, spécialisée dans le domaine du verre, s'est installée récemment chez nous, et la SID participe à son financement. Selon M. Brunet, cette percée peut éventuellement profiter à d'autres composantes du Mouvement.

Sans faire de l'international sa priorité, la SID entend orienter une partie de ses efforts vers le marché américain. «Si tout va bien, remarque M. Brunet, nous nous attaquerons éventuellement au volet asiatique.» Une marche après l'autre, en somme. C'est le plus sûr moyen d'arriver au sommet, dans l'international comme ailleurs!



naturellement, selon M. Trung, des clientèles très actives au niveau international. «Beaucoup d'entre eux soutiennent financièrement leurs familles encore à l'étranger ou désirent retourner dans leur pays pour prendre leur retraite. Nous avons donc adapté des services à leurs besoins particuliers, comme de faciliter l'envoi régulier de fonds, au Portugal notamment. Récemment, la Chambre de commerce Corée-Canada a invité Desjardins à siéger à son comité central. «Collaborer à des activités de la sorte nous permet de créer de nouveaux contacts très intéressants, remarque M. Trung. Éventuellement, cela peut nous faciliter des entrées en Corée. À force de s'engager auprès de ces communautés, nous nous rendons compte à quel point le message coopératif que véhicule Desjardins est bien compris. Elles savent que nous sommes là pour faire des affaires, mais pas uniquement pour faire du profit. Nous pouvons aussi les conseiller et les aider. Et c'est ce que nous tentons de faire dans la mesure de nos moyens.»

«... nous sommes là pour faire
des affaires, mais pas
uniquement pour
faire du profit.»



M. Yves Grimard, M. Yves Proteau, M. Jean-Louis Richard, cambiste senior à la Caisse centrale, et M. Nguyen Trung.

Y EN A-T-IL ENCORE QUI PARTENT SANS ELLE?

Il suffit de voyager un peu à l'étranger pour savoir à quel point sa carte Visa est précieuse. Voici, en quelques statistiques, le portrait du réseau international dont dispose le détenteur de la carte VISA.

VISA international est un organisme qui chapeaute cinq grandes régions: États-Unis, Canada, Europe – Moyen-Orient – Afrique, Asie – Pacifique et Amérique latine. Le service VISA est offert par 21 000 institutions financières à travers le monde. Le chiffre d'affaires annuel est de 240 milliards de dollars. Les quelque 200 millions de comptes détenteurs VISA (un compte peut représenter plus d'une carte) réalisent 2 milliards de transactions par année, une moyenne de 230 000 transactions à l'heure.

Si vous avez encore des doutes sur l'ampleur du réseau de VISA international, sachez que la carte est acceptée dans 187 pays et territoires (nous vous épargnerons la liste), par 7 millions de marchands. Dans 39 de ces pays, le détenteur de la carte VISA a également accès au réseau international de guichets automatiques (Interac au Canada), qui lui ouvre les «portes» de 44 000 guichets!



LE SAVOIR-FAIRE DE LA SDID DANS UN CONTEXTE DE MONDIALISATION

PAR MARTINE GIROUX



Photo: Sténopé

M. Ghislain Paradis, vice-président et directeur général de la SDID.

Présente dans une vingtaine de pays d'Afrique, d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud, des Antilles et maintenant d'Asie, la Société de développement international Desjardins (SDID) appuie les efforts d'organisation coopérative et de développement de plus de 50 partenaires actifs dans plusieurs secteurs d'activité. Organisme sans but lucratif de Desjardins, la SDID compte parmi ses membres institutionnels 15 composantes de Desjardins auxquelles s'ajoutent la Coopérative Fédérée de Québec et l'Université Laval. Dans un contexte de mondialisation des marchés, on ne peut plus ignorer ce qui se fait sur le plan international. Desjardins, à travers plusieurs de ses constituantes, entretient et crée de plus en plus de liens avec l'extérieur du Québec et du Canada. Or, depuis bientôt 20 ans, la SDID tisse de tels liens par ses activités de développement sur 3 continents.

Pour faire le point sur cet organisme de Desjardins spécialisé dans le développement international, *La Revue Desjardins* a rencontré M. Ghislain Paradis, vice-président et directeur général de la SDID, qui nous livre ici des propos sur le savoir-faire, les priorités institutionnelles et la stratégie de croissance de cette composante de Desjardins avantageusement connue à travers le monde.

Une idée qui fait du chemin...

Quand la SDID pense à intervenir dans un pays, elle recherche d'abord une idée de projet qui va rallier les populations concernées autour de sa concrétisation. Cette idée, pour qu'elle soit perçue comme une piste valable, doit être soutenue par les leaders du milieu qui seront associés de très près au projet et qui deviendront même parfois des partenaires à l'étape de réalisation. Si cette possible intervention, en plus d'être enracinée dans les besoins de la population, s'inscrit dans le plan de développement d'un pays ou dans la planification de bailleurs de fonds comme l'ACDI, la Banque mondiale ou d'autres organismes internationaux, c'est qu'on détient là une idée qui correspond bien à une réalité du développement. À cette phase exploratoire, la SDID est à la recherche d'hypothèses d'intervention et de partenaires potentiels.

«Une fois qu'on a trouvé la «bonne idée», explique M. Paradis, il s'agit de la transformer en projet. Généralement, à cette étape, les experts de la SDID travaillent avec un ou deux partenaires du pays afin de cerner le besoin, de circonscrire le projet et d'en arrêter les paramètres généraux. C'est une étape qui peut durer plus de six mois, pendant laquelle il y a beaucoup d'échanges et de discussions entre les spécialistes de la SDID, les partenaires du terrain – éventuellement les bénéficiaires du projet – et les bailleurs de fonds.»

L'étape suivante est celle de la définition détaillée du projet. Elle mène à un document dans lequel la problématique, les objectifs, les stratégies, les calendriers et



La SDID appuie un programme visant le renforcement technique et financier d'environ 150 coopératives d'épargne et de crédit au Zaïre.



Photo: Réjean De Roy



les budgets sont clairement explicités. Cette étape conduit à un instant déterminant: celui de l'approbation. C'est à ce moment que la SDID soumet le projet au bailleur de fonds et, une fois accepté, elle procède à l'embauche de coopérants dont le mandat s'étend généralement sur une période de deux ans avec parfois la possibilité de renouveler puisque la durée des projets peut atteindre cinq ans. Mais à chacune des phases d'un projet, phase de démarrage, de consolidation ou de retrait, correspond un profil de coopérant. Ce qui explique que, dans un même projet, on peut retrouver au fil des années plusieurs coopérants dont la spécialité tient compte non seulement de la nature du projet mais aussi de sa phase de réalisation.

Le but ultime de l'appui SDID: la prise en charge

Tout comme Alphonse Desjardins a travaillé à rendre la population du Québec apte à prendre en charge sa destinée économique et sociale, la SDID s'associe avec des partenaires de pays en développement à la création et au renforcement d'entreprises ou d'institutions autochtones, de nature coopérative ou associative, qui contribuent à améliorer les conditions socio-économiques et à accroître la maîtrise par les populations locales de leurs ressources humaines, naturelles et financières. L'action de la SDID s'inscrit donc dans la philosophie ou les valeurs véhiculées par Desjardins, avec les modifications nécessaires d'une culture à l'autre.

Cet appui de la SDID se présente sous deux formes: financier et technique. Dans le premier cas, le financement peut permettre à une organisation de se doter d'une infrastructure de base en louant un local, en achetant de l'équipement spécia-

lisé ou de bureau. Il peut également servir à payer certains salaires des ressources humaines locales engagées dans le projet, à organiser des activités de formation, à assumer les coûts pour se rendre et participer à ces activités, etc.

Quant à l'appui technique, il est également très diversifié. Pour mieux comprendre cet appui, M. Paradis donne l'exemple d'une institution ou d'une organisation stable et mature. «Celle-ci a une mission, un projet, des objectifs clairs, une planification stratégique, un savoir-faire, une gestion efficace des ressources humaines, un système de contrôle du budget et des finances, un processus de prise de décision. Une institution stable et mature, c'est un tout qui peut mener à terme les activités que commandent les objectifs et résister à l'épreuve du temps. Les actions de la SDID convergent en ce sens.»

Les appuis techniques portent donc, dépendamment de l'évaluation de l'organisation, sur un ou quelques-uns des éléments énoncés précédemment mais toujours dans la perspective que la SDID n'est présente que temporairement. Le jour où la population bénéficiaire prend totalement en charge l'organisation, la SDID peut dire «mission accomplie».

Les années 1990

Aujourd'hui, la SDID occupe un rang de chef de file en développement international. Les compétences de son groupe d'experts sont de plus en plus reconnues sur les plans national et international. L'évaluation récente de ses programmes d'appui par des consultants externes confirme ce niveau d'excellence. «Nos résultats se comparent très avantageusement avec ceux d'autres pays ou sociétés, nous dit M. Paradis. La SDID intervient dans des secteurs moteurs pour les pays en développement tels que l'épargne et le crédit, l'agro-alimentaire, la micro-entreprise et l'artisanat utilitaire.»

Riche d'une expérience de 20 ans, la SDID est très bien positionnée pour affronter les années 1990. Même si cet organisme de Desjardins met au second rang les surplus financiers, la SDID évolue dans un domaine où elle doit offrir un produit de plus en plus de qualité si elle veut maintenir son avance et se tailler une place dans les nouveaux secteurs actuellement en émergence. Ainsi, comme toutes les institutions du Mouvement Desjardins, la SDID a effectué une planification stratégique qui identifie, entre autres, les secteurs

DOUZE ANS D'APPUI À L'UNICEF

Depuis 12 ans déjà, la Confédération appuie officiellement la campagne de l'Unicef (Fonds des nations unies pour l'enfance) dans tout le Québec, par l'entremise de ses 11 fédérations. Qu'il s'agisse de distribuer la documentation et les tirelires de l'Unicef dans les caisses ou, encore, de comptabiliser les sous ramassés par les enfants lors de la collecte de l'Halloween, le Mouvement Desjardins, par son soutien indéfectible, a permis à Unicef Québec de poursuivre son action auprès des enfants du tiers monde.

En 1988 seulement, l'Unicef a versé dans les pays en développement 400 millions pour la santé, la nutrition, les services familiaux, l'éducation, l'approvisionnement en eau et les secours d'urgence.

Grâce à l'appui du réseau Desjardins, le programme Jeunesse d'Unicef Québec a, quant à lui, franchi le cap du million de dollars.



Photo: Réjean De Roy

Mme Michelle Castonguay, de la Caisse populaire Notre-Dame-des-Victoires de Montréal, est au Zaïre pour une période de deux ans où elle agit à titre de conseillère technique auprès de la Coopérative centrale d'épargne et de crédit de Bukavu.

d'activité qu'elle veut privilégier et la nécessité de se doter d'un plan de croissance détaillé. «Ce plan, explique M. Paradis, sera élaboré à la suite d'un diagnostic de notre situation dans chacun des pays où nous intervenons et il tiendra compte des objectifs que nous voulons réaliser au cours des prochaines années.»

La planification stratégique insiste grandement sur l'approche de développement institutionnel qui caractérise la SDID depuis ses débuts. En fait, la préoccupation première de la SDID est de rendre les partenaires entièrement autonomes. Cette préoccupation doit être présente dès le début de l'intervention. Ainsi, progressivement au fil des années, un transfert d'expertise s'opère; de plus, on voit apparaître un nouveau savoir-faire résultant des efforts conjugués des experts de la SDID et des partenaires. De cette façon, la SDID vise un développement durable en aidant les gens à devenir autonomes par la maîtrise de leurs ressources humaines, financières et naturelles.

Parmi ses autres priorités, la SDID souhaite également raffermir ses liens avec les différentes composantes du réseau Desjardins et mieux

se faire connaître auprès de chacune d'elles. Elle espère également obtenir encore davantage des appuis techniques et financiers de certaines institutions du réseau.

«Ce que nous aimerions, explique M. Paradis, ce serait d'intéresser des composantes de Desjardins à une idée, un projet ou un partenaire dans les pays où nous intervenons. Une sorte de jumelage entre une institution Desjardins et une institution d'un pays en développement. Cette formule existe déjà, par exemple avec la Fédération du Saguenay – Lac-Saint-Jean ou les caisses populaires du secteur Émile-Girardin, mais il faut raffiner le modèle. Ce genre d'expérience reste à définir en s'inspirant des résultats positifs des premières tentatives.»

Un autre élément important dont la SDID doit tenir compte en 1990, c'est la complexité des situations rencontrées. Démarrer un réseau coopératif d'épargne et de crédit dans une région rurale ou aider un petit groupement d'agriculteurs présente certes un fort degré de complexité. Mais ce type d'appui nécessite sûrement moins

LES JEUNES GÉNIES DE L'INTERNATIONAL

La Fédération des caisses populaires Desjardins du Centre du Québec et la Société de développement international Desjardins (SDID) ont versé, conjointement, un montant de 5000 \$ pour la réalisation du concours «Les jeunes génies de l'international du cœur du Québec».

Ce concours, qui s'adresse aux élèves des troisième, quatrième et cinquième années du secondaire, a pour but de sensibiliser les jeunes aux diverses réalités du tiers monde. Organisé, pour la deuxième année consécutive, par le Comité de Solidarité tiers monde, en collaboration avec le quotidien *Le Nouvelliste*, le concours comporte trois volets auxquels participent 15 écoles du Centre du Québec.

En cours depuis le 20 janvier 1990, et cela jusqu'au 2 juin 1990, «Les jeunes génies de l'international du cœur du Québec» met aux prises 15 équipes de 5 élèves, chacune assistée d'un professeur, qui se livrent une compétition inter-écoles sur des questions relatives à la coopération internationale. En outre, une série d'articles, de jeux et de questions sur le tiers monde ainsi qu'un concours de rédaction, publiés le samedi dans *Le Nouvelliste*, complètent l'événement.

Il s'agit donc, en plus d'éveiller les jeunes aux réalités internationales, de les inviter à poser des gestes de solidarité envers les peuples du tiers monde.



d'énergie ou de ressources que l'élaboration d'un plan national de développement de mutuelles d'épargne et de crédit dans un pays ou l'appui à une coopérative regroupant 12 000 éleveurs de bétails. Pour être sélectionné pour de tels projets, il faut démontrer un haut niveau d'expertise. Actuellement, la SDID possède la base de cette expertise mais il faudra qu'elle la développe en mettant en place, par exemple, des mécanismes qui assureront une mobilité entre son personnel du siège social et son personnel sur le terrain, des «maillages» avec d'autres organisations et des collaborations avec des composantes de Desjardins. Le défi est donc de concilier une gestion stable et harmonieuse des ressources humaines avec un environnement plutôt effervescent. C'est ce que M. Paradis appelle la «capitalisation, l'enrichissement et la mobilité de notre savoir-faire».

La SDID des années 1990 doit diversifier ses bailleurs de fonds. Actuellement, elle est financée majoritairement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Cependant, pour des besoins de croissance et pour être capable d'affronter d'éventuelles res-

«... La SDID permet à Desjardins d'avoir une ouverture permanente sur les autres pays, un élément indispensable dans un contexte de mondialisation.»

trictions budgétaires comme celles de 1989, la SDID doit le plus rapidement possible diversifier ses sources de financement. «Le démarchage auprès des divers bailleurs de fonds est un élément important de la planification stratégique. Les premiers résultats sont encourageants: la Banque mondiale est sensible à notre approche et à nos résultats. Mais le secteur du développement international a aussi des lois de «marché» qu'il faut respecter. C'est pourquoi la SDID raffinerait ses outils techniques et de communication pour mieux cerner ses clientes, ses occasions d'affaires et mieux se positionner.»

La réputation de Desjardins à l'étranger?

Pour terminer, on peut se demander quelles sont les retombées de l'action de la SDID pour le Mouvement des caisses Desjardins? D'emblée, M. Paradis nous répond: «Certes, la SDID profite beaucoup de la bonne réputation de Desjar-

dins. Il suffit de se promener à travers le monde pour se rendre compte jusqu'à quel point le Mouvement Desjardins est avantageusement connu et que son modèle unique, que la SDID privilégie dans ses projets, suscite beaucoup d'intérêt. Mais la SDID profite également beaucoup à Desjardins. La qualité de ses services d'appui offerts aux pays en développement contribue à renforcer la crédibilité et la réputation de Desjardins à travers le monde. La SDID permet également à Desjardins d'avoir une ouverture permanente sur les autres pays, un élément indispensable dans un contexte de mondialisation.»

L'action de la SDID est évidemment tournée vers les pays en développement. Il ne faut pas oublier cependant qu'elle est constamment en relation avec les différents organismes internationaux des pays européens, asiatiques ou des Amériques. On parle de mondialisation. L'ouverture des pays de l'Est nous l'a prouvé une fois de plus. On ne peut plus s'isoler et Desjardins l'a bien compris. Un concept qui revient souvent dans le milieu du développement international est celui de l'interdépendance des pays. En effet, entre le Nord, le Sud, l'Est et l'Ouest, s'il y a une partie de la planète qui ne fonctionne plus, tout le monde s'en ressent. Plus que jamais, on parlera d'intercoopération internationale, un langage que Desjardins connaît très bien grâce, en partie, à la SDID.

Photo: Lisette Marcotte



Au Rwanda, la SDID apporte un appui à la Coopérative de développement rizicole de la vallée du Mutara. Cet appui a permis à plus de 600 familles de s'installer dans la vallée et d'apprendre à maîtriser la production, la transformation et la commercialisation du riz cultivé sur 240 hectares.

PAR YVON DANEAU

RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'INDE

En février 1971, alors que j'assumais les responsabilités de directeur général du Conseil de la coopération du Québec, je reçois un appel téléphonique de Breen Melvin, alors représentant des coopératives canadiennes auprès de l'Alliance coopérative internationale (ACI) qui me demande de le représenter à la réunion de l'exécutif de cet organisme qui doit avoir lieu à New Delhi en Inde. En cours de voyage pour participer à cette réunion, M. Melvin avait dû être hospitalisé d'urgence à Bâle, en Suisse.

Deux jours plus tard, sans préparation aucune pour aborder l'Inde et ses multiples contradictions, je quittais Québec. Si le voyage Montréal-Londres-New Delhi se déroula sans histoire, mon séjour en Inde me réservait des rencontres que je n'aurais pu prévoir avant mon départ. J'en évoque une ici.

Après trois jours de travail intensif de l'exécutif de l'Alliance, on nous informe que le président de l'Inde, M. Giri, va recevoir notre délégation le lendemain matin. Dès 10 h, nous nous présentons au palais présidentiel: décor grandiose, garde présidentielle constituée d'hommes d'une taille exceptionnelle et revêtus d'habits multicolores dignes des mille et une nuits, jardin fascinant par la beauté de l'aménagement des plantes et des arbustes. Autant de choses qui concourent à nous étonner à l'arrivée.

Après avoir été conduits au salon, nous sommes accueillis par le chef du protocole qui, après un bref mot de bienvenue, nous désigne nos sièges. Le président Giri fait alors son entrée. Environ 60 ans, de taille moyenne et bien portant, le caractère affable et jovial de cet homme se dévoile par son accueil simple, aimable et sans prétention. La conversation s'engage; M. Giri s'informe des raisons de notre séjour en Inde. Il se dit familier avec le mouvement coopératif de son pays. Ancien chef syndicaliste avant de devenir président, il est sensible à la réalité des mouvements populaires et au rôle éducatif qu'ils peuvent jouer dans le développement.

Il s'interroge sur les nombreux problèmes économiques et sociaux que connaît son pays et exprime de l'inquiétude lorsqu'il aborde le fort taux de chômage qui y existe. Il se réfère au livre qu'il vient de terminer, *Jobs for our millions*, qui porte précisément sur ce sujet et il évoque le plan quinquennal que le gouvernement s'ap-



M. Yvon Daneau rencontre le président de l'Inde, M. Giri.

prête à mettre en place pour inviter les ruraux qui ont émigré en ville à retourner à la campagne.

J'exprime à M. Giri mon étonnement devant une telle affirmation qui contredit tout ce qui s'est passé en Occident au cours des 30 dernières années. Il me fait remarquer que les solutions recherchées par l'Inde doivent être en relation avec les problèmes rencontrés. «Chez nous, dit-il, pour plusieurs centaines de milliers de personnes, vivre à la ville signifie mourir par

manque de nourriture. Si nous pouvons donner à une famille constituée du père, de la mère et de deux enfants, une petite ferme de cinq acres, cela lui permet de vivre si elle récolte chaque année trois différents types de produits, par exemple des pommes de terre, du riz et des oranges.

«Vous savez, nous n'avons pas beaucoup le choix des moyens. Malgré les encouragements à limiter les naissances, notre pays connaît une croissance démographique de six millions de personnes par année. Notre défi consiste à construire l'équivalent d'un Canada tous les trois ou quatre ans puisque notre population s'accroît autant que toute la population entière du Canada durant cette période. Vous voyez l'ampleur du problème!»

Présentement, il nous est impossible de répondre aux besoins de base de millions de citoyens. Vous aurez remarqué que nous favorisons l'utilisation de la main-d'oeuvre au lieu d'user des technologies modernes. Cela est un choix politique pour donner le plus d'emplois possible à nos gens. Ainsi, la route qui va de New Delhi à Agra, longue de 200 kilomètres, est construite en minimisant l'utilisation de la machinerie et en favorisant la main-d'oeuvre. Je disais précédemment que c'est à partir d'un choix politique que nous avons procédé ainsi, mais dites-vous que, dans un contexte de développement économique restreint comme celui que connaît notre pays, il est plus juste de dire que les choix s'imposent d'eux-mêmes, compte tenu de la faible marge de manoeuvre qui est la nôtre.»

Dans les années qui ont suivi ce voyage, mon travail m'a offert l'occasion de retourner en Inde, mais je garderai toujours de ce premier voyage le souvenir de cette rencontre avec le président d'un pays de sept cent millions de personnes qui, avec un réalisme déchirant, venait modestement d'indiquer les limites de son pouvoir face aux réalités économiques.

LES DERNIÈRES ASSISES MARQUENT UN TOURNANT MAJEUR DANS L'HISTOIRE DU MOUVEMENT

PAR JEAN SAVARD

«J'ai malheureusement raté ce moment historique», confiait Richard Dorval, quelques heures avant la clôture des assemblées générales du Mouvement. Pour lui, comme pour la majorité des 3700 délégués, le vibrant plaidoyer de M. Béland en faveur d'un Québec coopératif puissant et maître de sa destinée constitue l'un des temps forts, non seulement des dernières assises, mais également de l'histoire récente du Mouvement des caisses Desjardins.

Administrateur à la Caisse populaire Saint-Donat de Montréal depuis sept ans, Richard Dorval n'a pu assister à l'ouverture des assises, ce lundi matin 19 mars, parce qu'il se trouvait à l'étranger en voyage d'affaires. Courtier en valeurs mobilières dans une importante firme de courtage de Montréal, il est l'incarnation parfaite de cette génération montante des nouveaux coopérateurs québécois. Bien que, sur le plan professionnel, il évolue dans les murs d'un des plus solides bastions du libéralisme économique – le marché des valeurs mobilières –, il n'en demeure pas moins fortement engagé socialement. À titre de membre du conseil de la caisse Saint-Donat, il est notamment actif au sein de la Société Pro-Est, un organisme communautaire voué à la relance économique de l'est de Montréal, un quartier ouvrier durement touché par les fermetures d'usines.

L'engagement communautaire de Richard Dorval n'est d'ailleurs pas un cas isolé, si l'on se fie aux propos du président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland: «L'ampleur des problèmes sociaux et l'essoufflement de l'État-providence – empêtré dans des déficits démesurés – font que des milliers de Québécois et de Québécoises se mettent généreusement à l'oeuvre, faisant ainsi la preuve qu'il y a encore chez nous une volonté de se préoccuper des autres et de bâtir une société généreuse faite pour tout le monde.»

Cette évaluation de M. Béland découle d'une analyse de l'évolution du Québec des 50 dernières années. C'est ainsi qu'il faisait valoir, dans son allocution prononcée au début des assises, que deux cycles très distincts ont alterné durant ces années, selon le climat socio-économique qui régnait. Un courant in-

«L'ampleur des problèmes sociaux et l'essoufflement de l'État-providence – empêtré dans des déficits démesurés – font que des milliers de Québécois et de Québécoises se mettent généreusement à l'oeuvre, faisant ainsi la preuve qu'il y a encore chez nous une volonté de se préoccuper des autres et de bâtir une société généreuse faite pour tout le monde.»

dividualiste marqué accompagnait les périodes de prospérité, tandis que les périodes de crise voyaient resurgir un courant plus collectiviste caractérisé par les valeurs de solidarité, d'entraide et de prise en charge par le milieu. Bien entendu, c'est au cours du deuxième cycle que les valeurs coopératives s'enracinent progressivement dans une société.



Un courant individualiste tenace a ainsi traversé le Québec des dix dernières années, mais il s'essouffle au profit de valeurs identiques à celles qui ont vu naître et grandir le Mouvement des caisses Desjardins, estime le président. Se référant directement aux débats qui ont cours au sujet de l'accord du lac Meech, M. Béland s'est dit convaincu que «les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui nous invitent à regrouper nos forces, en s'appuyant non pas sur l'État cette fois, mais sur nous-mêmes».

«Arrêtons d'avoir peur!»

À l'instar d'Alphonse Desjardins qui, au début du siècle, voyant son projet piétiner, s'écria impatient: «Pour l'amour de Dieu, commençons», M. Béland y est allé de son propre cri: «Pour l'amour de Dieu, arrêtons d'avoir peur, arrêtons de penser que nos valeurs coopératives sont «québécoises»; au contraire, ce sont des valeurs modernes parfaitement adaptées à notre condition actuelle et qui correspondent aux défis du Québec actuel.» La formule coopérative, fondée sur un ensemble de règles démocratiques, assure en effet la permanence des entreprises, tout en favorisant un regroupement des forces beaucoup plus fécond que les luttes stériles suscitées par l'individualisme. Et M. Béland de s'interroger: «La formule coopérative n'est-elle pas celle qu'il nous faut explorer encore davantage si nous désirons vraiment raffermir notre contrôle économique?»

À cette question, Richard Dorval, qui connaît bien les labyrinthes de la finance, répond oui sans hésitation aucune. Ajoutant toutefois qu'il reste beaucoup à faire, à commencer par l'éducation coopérative des dirigeants de caisses. «Il faudrait que les conseils d'administration des caisses, pour certains en tout cas, deviennent autre chose que des clubs sociaux pour retraités ou préretraités en mal d'occupation. Il faudrait qu'ils reflètent davantage la réalité sociale et multiethnique du Québec actuel», laisse-t-il tomber un peu durement mais non sans conviction.

Le «nouveau Desjardins» qu'on est à mettre en place, grâce à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, contribuera indirectement à corriger la situation que déplore Richard Dorval. Ainsi, l'obligation pour les administrateurs de déclarer leurs intérêts posera une barrière à ceux qui briguent un siège au conseil d'administration, sans être profondément convaincus de leur engagement.



Photo: Luc Charbonneau

Selon Richard Dorval, administrateur à la Caisse populaire de Saint-Donat de Montréal, les conseils d'administration des caisses devraient refléter davantage la réalité sociale et multiethnique du Québec.

Autonomie et solidarité alimentent les discussions

La nouvelle loi des caisses, on s'en doute, alimentait cette année bon nombre de conversations de couloirs. En fait, pendant les dernières assises, la notion d'autonomie s'est maintes fois retrouvée au cœur des échanges entre délégués. Autonomie économique et politique du Québec certes, mais également autonomie des caisses. C'est, du reste, M. Béland lui-même qui dès le début de son message abordait directement la question.

«L'histoire des caisses, a-t-il précisé, est une histoire d'autonomie et d'initiative, en même temps qu'une histoire de regroupement des forces. Les caisses ont toujours senti le besoin d'une souplesse qui leur permette de coller à la réalité de leur milieu, en même temps qu'elles ont toujours voulu être responsables et solidaires du réseau. Depuis qu'elles existent, les caisses ont toujours tenté de réaliser ce difficile équilibre entre autonomie et solidarité.»

La nouvelle loi est venue modifier certaines règles du jeu, notamment en apportant des changements majeurs à la structure du Mouvement. Les objectifs poursuivis par ce que d'aucuns appellent maintenant le «nouveau Desjardins» sont très précis: raffermir le caractère démocratique du Mouvement et maximiser les forces de l'ensemble de ses composantes. «Pourtant, cette loi n'est pas parfaite, reconnaissait le président. Comme toute loi, elle est un ensemble de compromis. Nous aurons à vivre avec elle quelque temps, mais j'ai confiance qu'au fil de l'expérience on pourra l'adapter à vos attentes et à vos aspirations. Il reste néanmoins que, grâce à elle, nous bénéficions de nouveaux moyens essentiels à notre développement.»

Si elles partagent entièrement les objectifs de la refonte, les caisses n'en craignent pas moins de voir s'échapper une partie de leur autonomie. Elles ont cependant été rassurées – comme le faisait remarquer Claude Martel, directeur général de la Caisse populaire Sainte-Paule à Saint-Jérôme – par les propos de M. Béland qui admettait que la nouvelle loi était perfectible.

«Reste maintenant à souhaiter que le président a identifié les mêmes «irritants» que nous», confiait Claude Martel.

« La formule coopérative n'est-elle pas celle qu'il nous faut explorer encore davantage si nous désirons vraiment raffermir notre contrôle économique? »



SRT Photo

Le «nouveau Desjardins» rééquilibre les forces

En créant quatre sociétés de portefeuille et en plaçant chacune d'elles sous l'autorité du conseil d'administration de la Confédération – qui sera désormais composé uniquement de représentants du réseau des caisses –, la nouvelle structure réaffirme que le Mouvement appartient d'abord et avant tout aux caisses et, conséquemment, aux membres qu'elles regroupent. Précisons également que les caisses détiennent toutes une action votante dans chacune des sociétés de portefeuille.

TABEAU 1

ACTIF CUMULÉ DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
(incluant les fédérations hors Québec)
(En millions de dollars) Au 31 décembre 1989

	1989	1988	variation %	prorata %
Caisses	33 693	29 372	14,7	76,2
Fédérations	1 106	899	23,0	2,5
Caisse centrale	2 958	3 220	(8,1)	6,7
Sociétés de portefeuille	6 453	5 532	16,6	14,6
Total	44 210	39 023	13,3	100,0

Bien qu'il estime que ce retour du balancier en faveur des caisses est tout à fait justifié, Guy De Roy, administrateur à la Caisse populaire Saint-Noël-Chabanel à Laval, attend que la nouvelle structure Desjardins soit mise en marche avant de se prononcer. «Il nous faut maintenant attendre les décisions du conseil de la Confédération pour être convaincus du véritable rééquilibrage des forces au sein du Mouvement.»

TABEAU 2

FAITS SAILLANTS DU MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS
(Québec hors Québec) Au 31 décembre 1989

1988-1989	QUÉBEC	ONTARIO	MANITOBA	TOTAL 1989	variation %
Membres et employés					
Membres	4 417 638	2,0	177 700	32 997	4 628 335
Employés	33 991 ^A	5,3 ^B	719	202	34 912
Dirigeants élus	18 404	0,3	350	150	18 904
Présence sur le territoire					
Caisses	1 339	(0,3)	47	21	1 407
Comptoirs	304	0,7	13	12	329
Total points de service	1 643	(0,1)	60	33	1 736
Guichets automatiques	838	26,6	16	6	860

(A) Nombre d'employés – caisses : 28 863 Nombre d'employés – sociétés de portefeuille : 5 128

(B) La variation du nombre d'employés entre 1988 et 1989 exclut ceux des sociétés de portefeuille.



Le bédéiste Prouche en pleine séance de dédicace de *La Grande Aventure d'Alphonse Desjardins*. Plus de 4000 exemplaires de cette bande dessinée ont été vendus pendant les assemblées annuelles.

Les dernières assises ont surtout permis de roder la nouvelle structure, les caisses n'ayant utilisé leurs actions votantes que pour procéder à la nomination de quelque 70 administrateurs aux conseils de trois sociétés de portefeuille intermédiaires, de même qu'à ceux des deux compagnies d'assurance-vie. Fait à noter, parmi les 950 caisses qui ont choisi de ne pas exercer leur droit de vote, 291 l'ont délégué à leur fédération par procuration alors que les 659 autres, n'ayant pas indiqué leur préférence, ont délégué leur pouvoir à la Confédération par défaut. Des quelque 730 caisses représentées aux assises, 389 avaient choisi d'exercer elles-mêmes leur droit de vote.

Plusieurs activités au programme

Comme par le passé, les assises ont donné lieu à plusieurs manifestations connexes. Cette année encore les activités ont débuté le dimanche après-midi par une série de quatre mini-conférences qui ont attiré près de 1000 personnes. Les sujets abordés? La TPS et ses impacts, les partenaires coopératifs de Desjardins hors Québec, SIC-1990, Desjardins et le développement de ses ressources humaines.

C'est au cours du vin d'honneur offert par le président, au début de la soirée de dimanche, que l'on a procédé à l'inauguration de la troisième édition du Salon Desjardins et au lancement de *La Grande Aventure d'Alphonse Desjardins*, une bande dessinée originale qui retrace l'histoire et l'œuvre du fondateur. Les lundi et mardi, les conjoints ont pu quant à eux visiter les usines de Culinar et assister à une projection au cinéma Imax.

Outre le message du président, l'un des moments les plus attendus des assises aura sans doute été le Gala du Mérite coopératif présenté le lundi soir (voir encadré). C'est la Caisse populaire de Maria, en Gaspésie, qui est sortie grande gagnante du tout premier Mérite coopératif en décrochant le titre de Meilleure coopérative d'épargne et de crédit du Québec.

Une réalité culturelle fragile

Après le dévoilement du nom des caisses gagnantes dans chacune des six catégories du concours, le Gala du Mérite coopératif a enchaîné avec un spectacle bénéfice au profit de la Fondation Desjardins. Plus de 2000 personnes avaient déboursé chacune 50 \$ pour assister au «Juste pour rire Desjardins». Les performances des humoristes Pierre Labelle et Denis Lacombe ont totalisé une tren-



Environ 3 700 délégués ont participé aux dernières assemblées annuelles tenues au Palais des congrès de Montréal.

taine de minutes, tandis qu'André-Philippe Gagnon, dont l'immense talent d'imitateur puise presque exclusivement dans le répertoire américain, s'est produit durant plus d'une heure.

Paradoxalement, c'est en partie dans la langue de Shakespeare que s'est terminée une journée où le cheminement culturel et économique du Québec a été mis en valeur. Néanmoins très appréciée, la prestation d'André-Philippe Gagnon nous rappelait involontairement à quel point notre réalité culturelle est influencée par celle de nos voisins nord-américains.

TAB LEAU 3

**PART DE MARCHÉ DES CAISSES DESJARDINS
COMPARATIVEMENT AUX INSTITUTIONS
DE DÉPÔT AU QUÉBEC**

	PART DE MARCHÉ			EN COURS	
	%			En million de dollars	
	1989	1988	1979	1989	1988
Épargne personnelle	38,6	38,5	32,9	29 760	27 264
Prêts à la consommation	31,3	31,7	24,4	5 661	5 385
Prêts hypothécaires à l'habitation	39,8	41,8	38,3	16 841	15 956
Prêts commerciaux et industriels	21,8	21,9	5,9	6 105	5 451
Prêts agricoles	50,8	50,1	35,8	1 187	1 111

PREMIER GALA DU MÉRITE COOPÉRATIF DESJARDINS

C'est dans le cadre des dernières assemblées générales annuelles qu'avait lieu le premier Gala du Mérite coopératif Desjardins, ce prestigieux concours lancé à l'automne 1989 à l'échelle du Mouvement et visant à reconnaître la performance des caisses dans différents domaines. L'événement se tenait au Palais des congrès à Montréal, le 19 mars en soirée, devant quelque 2000 personnes.

Le jury, lequel était composé, pour ce premier concours, de Mmes Diane Parent, professeure à l'Université Laval, et Marie-Claire Malo, professeure agrégée au Centre de gestion des coopératives à l'École des hautes études commerciales, de MM. Mauro Malservisi, titulaire de la chaire de coopération de l'Université du Québec à Montréal, Michel Nadeau, premier vice-président Planification et relations avec les déposants à la Caisse de dépôt et placement du Québec, Claude Beauchamp, directeur du Département de sociologie à l'Université Laval et M. Irenée Bonnier, employé cadre retraité du Mouvement des caisses Desjardins.



Lors de la remise du Mérite coopératif de la meilleure caisse d'épargne et de crédit au Québec, M. Claude Béland accompagne MM. Denis Roy et Michel Ruest, respectivement président et directeur de la caisse populaire de Maria.



Les lauréats du Mérite coopératif Desjardins entourent le président Claude Béland.

Voici, par catégorie, la liste des caisses lauréates:

Mérite coopératif de la meilleure performance financière

Caisse populaire de Saint-Lin des Laurentides

Mérite coopératif de la meilleure offre de services

Caisse populaire de la Maison de Radio-Canada

Mérite coopératif de la meilleure gestion des ressources humaines

Caisse populaire Desjardins de Drummondville

Mérite coopératif du meilleur engagement dans le milieu

Caisse populaire du Domaine Saint-Sulpice

Mérite coopératif de la meilleure diffusion de l'éducation coopérative

Caisse populaire de Maria

Mérite coopératif de la meilleure caisse d'épargne et de crédit au Québec

Caisse populaire de Maria

LE FRANÇAIS DANS NOS CAISSES

.....
PAR ANTONIN DUPONT*

Dans la communication écrite, on ne devrait faire aucun compromis en ce qui a trait à la qualité de la langue. Peu importe l'occasion, l'excellence devrait toujours être de rigueur. Or, les caisses Desjardins publient un grand nombre de documents, allant de la lettre toute simple en passant par le dépliant informatif jusqu'au rapport annuel.

Les membres reçoivent, par courrier, des avis leur annonçant l'échéance d'un dépôt à terme ou la somme qui leur sera versée en ristourne selon la décision prise à l'assemblée générale. Dans d'autres cas, au moyen d'un imprimé, la caisse fait part de ses nouveaux taux d'intérêt ou des modifications apportées aux frais de gestion. En dernier lieu, la fin de l'exercice financier conduit à la parution du rapport annuel qui résume les activités de la caisse, financières ou autres.

Dans ces documents, on retrouve parfois des mots ou des expressions qui pèchent contre le bon usage. Par exemple, on peut y relever le syntagme *aviseur légal* qui est un barbarisme

doublé d'un anglicisme. Le mot *aviseur* n'existe pas en français et l'épithète *légal* est employée incorrectement. Si l'on pouvait s'aviser d'écrire **CONSEILLER JURIDIQUE**, il ne serait plus nécessaire de plaider la cause de la langue française et l'intégrité de la caisse serait tout aussi bien défendue.

La lecture des différents textes publiés permet de constater que ce ne sont pas toujours les mots les plus longs qui soulèvent le plus de difficultés. Si l'on veut indiquer dans un rapport que la valeur d'un poste est nulle ou que le solde d'un compte est de zéro, il faut écrire **NÉANT** et non pas *nil*. Néanmoins, il peut arriver que l'on ait à utiliser une autre mention. Au lieu de n'avoir rien à signaler, il est possible que la question d'un formulaire ne soit pas pertinente et qu'elle ne s'applique pas dans un cas bien déterminé. Il faut alors utiliser la formule **SANS OBJET** et recourir à l'une des deux abréviations suivantes: **S/O** ou **S.O.** L'usage des premières lettres de l'expression anglaise *not applicable* (N/A) doit être banni. Il est à souhaiter que cet avis ne fasse l'objet d'aucune contestation et qu'il soit aussitôt mis en application.

* M. Antonin Dupont est président de la Caisse populaire Henri-Bourassa à Montréal.



Dans la vie, il faut parfois poser des gestes de grande rigueur. Un emprunteur, tout sociétaire qu'il soit, doit rembourser le prêt qui lui a été consenti par la caisse et, surtout, bien respecter les échéances. Dans le cas contraire, on doit lui faire savoir que tous les moyens seront mis en oeuvre pour recouvrer la créance. Il s'agit donc de **RECOUVREMENT** et non de *collection*. À moins que l'on veuille, par une aberration à nulle autre pareille et contre toute logique financière, collectionner les mauvaises créances! Adieu, alors, les bonnes affaires et la rentabilité!

Parfois, pour parvenir à récupérer les sommes dues, la caisse doit faire appel à des spécialistes et, plus particulièrement, à des gens diplômés en droit. Il ne faut surtout pas qu'elle s'adresse à une *étude légale* car elle risque de ne pas la trouver. En français correct, c'est une expression qui n'a aucun sens. L'*étude légale* dont on veut parler est en fait un **CABINET D'AVOCAT(S)**. N'est-ce pas le meilleur endroit?

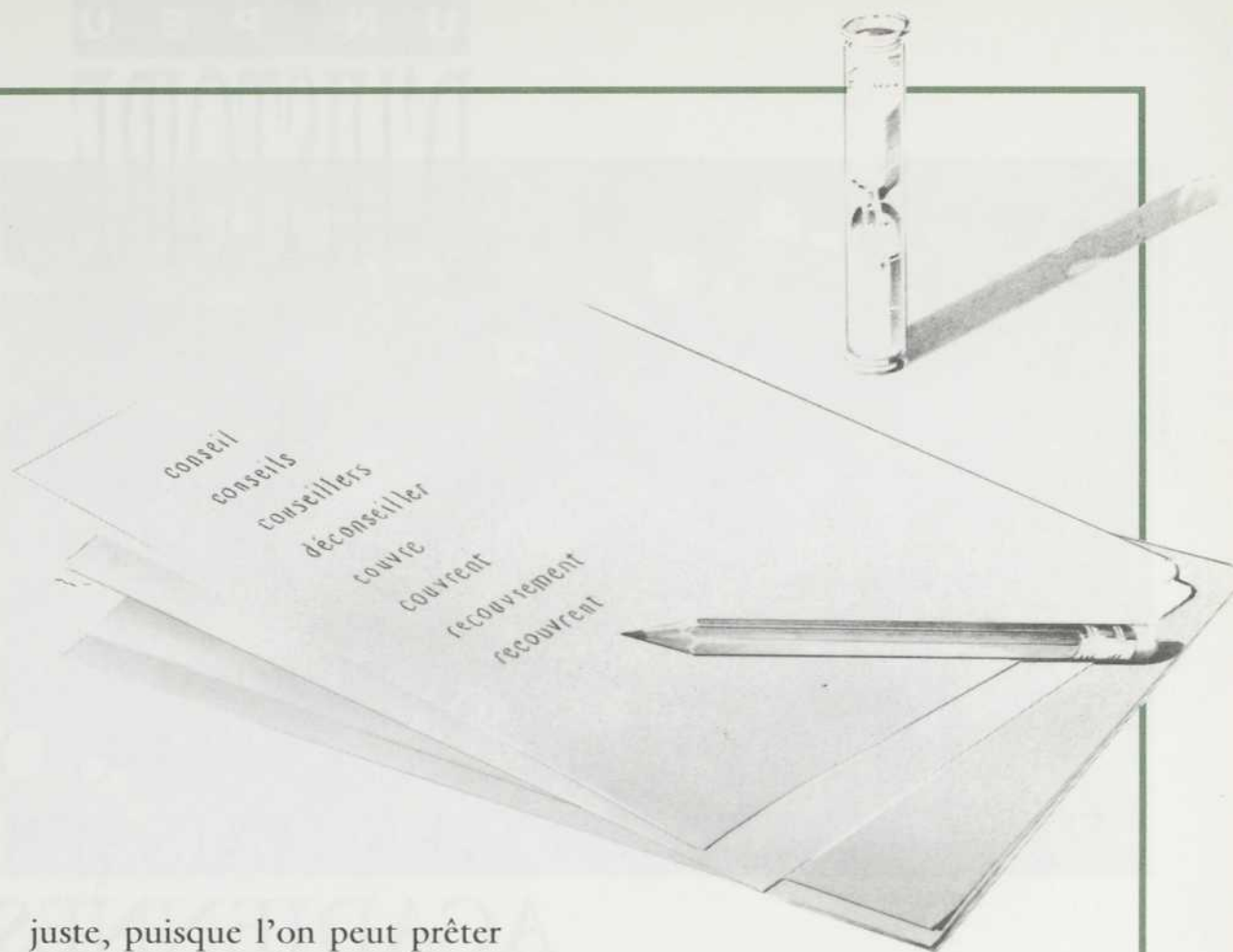
La plupart des caisses Desjardins, au moyen d'un feuillet publicitaire, font connaître à leurs membres les services qu'elles offrent. Il s'agit parfois non seulement de services financiers mais d'une aide ponctuelle que l'on propose aux membres dans leurs activités quotidiennes. C'est ainsi que le directeur général de la caisse peut être habilité à recevoir la déclaration sous serment d'une personne qui remplit un formulaire dans le but d'obtenir le renouvellement de son passeport. Si l'on veut souligner l'avantage qui est offert aux membres, il faut alors parler de **PRESTATION DE SERMENT** et non d'*assermentation*. Et l'on devrait s'empres- ser d'employer l'expression

juste, puisque l'on peut prêter serment sans qu'il en coûte un sous. Dans le rapport annuel on voit souvent les expressions *sous-total* et *grand total*. Elles font tellement partie du quotidien comptable qu'il n'est pas facile de les déloger. Il faut savoir cependant qu'elles constituent des anglicismes et que les expressions justes sont des mots d'usage courant qui ne présentent aucune difficulté. Le **TOTAL PARTIEL** ou plus simplement **TOTAL** est l'un des totaux qui composent le **TOTAL GÉNÉRAL** ou le **TOTAL GLOBAL** et ce dernier est l'addition de différentes sommes partielles. Au total et somme toute, c'est un changement fort minime qui ne devrait entraîner aucune dépense somptuaire!

Le même document, dans les autres *frais relatifs aux opérations financières*, fait état de mesures de prévoyance dont bénéficient les employés: assurances, congés, caisse de retraite, etc. Pour désigner ce poste, on ne peut parler de *bénéfices marginaux*, expression qui est un calque de l'anglais. Il s'agit, en l'espèce, d'**AVANTAGES SOCIAUX** et il est à espérer que chacun en fasse son profit.

Un autre mot apparaît parfois aux états financiers. Il est formé de cinq lettres et se dit *bonus*. Malheureusement, il est à rejeter tout au moins dans sa terminaison. La seule orthographe acceptable est **BONI** et encore faut-il que son utilisation corresponde à la réalité à désigner, c'est-à-dire un bénéfice. Pour s'en souvenir, il suffirait de parodier la devise de l'Ordre de la Jarretière: **Honni soit qui bon y pense!**

Est-il permis de conclure en rappelant que si le Mouvement des caisses Desjardins est une institution des plus marquantes de la collectivité québécoise, il est incorrect de désigner sous le même vocable ses composantes et ses caisses populaires. Dans le premier cas, ce sont des **SOCIÉTÉS** et, dans le second, ce sont des **ÉTABLISSEMENTS**. Au reste, la même observation s'applique aux domaines de l'enseignement et de la santé. Il s'agit de l'établir une fois pour toutes!



PAR GUY BÉLANGER

«DISTINGUER POUR UNIR» UN APERÇU HISTORIQUE DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ACADIENNES

Depuis le 23 janvier 1990, la Fédération des caisses populaires acadiennes est membre auxiliaire du Mouvement des caisses Desjardins. Implantée au Nouveau-Brunswick, la fédération regroupe 87 caisses, 200 000 membres et son actif se chiffre à 934 millions de dollars. Comme le souligne Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, cette affiliation «marque (...) une jonction significative dans le long cheminement qui unit les caisses acadiennes et les caisses Desjardins depuis de nombreuses années¹».

Les origines de ce cheminement remontent aux débuts du mouvement des caisses populaires au Québec. Dès 1902, Olivier J. Leblanc, député de Kent au Parlement, écrit à Alphonse Desjardins pour s'informer du fonctionnement de la Caisse populaire de Lévis. Huit ans plus tard, en 1910, c'est au tour d'Hilaire P. Arsenault, de Charlo Station, de demander à Desjardins «toutes les explications nécessaires» à la fondation d'une caisse populaire². Mais ces démarches isolées n'ont aucune suite.



Le premier édifice de la Fédération des caisses populaires acadiennes.

Au Nouveau-Brunswick, la première caisse populaire «calquée sur [le] système Desjardins» aurait été fondée à Richibucto Village, le 20 août 1916. C'est dans l'espoir de faire fructifier les revenus exceptionnels de la saison de pêche au homard que les 33 membres fondateurs réunissent un fonds initial de 135 dollars. Pour des raisons inconnues, cette caisse doit cesser ses activités peu après 1918³.

Le Mouvement d'Antigonish

Au cours des années 20, l'industrie de la pêche dans les Maritimes traverse une période de crise. Étant donné la gravité de la situation, Ottawa forme en 1928 une commission royale d'enquête (commission MacLean) qui dépose son rapport l'année suivante. Sous l'impulsion des professeurs de l'Université St. Francis Xavier d'Antigonish, la commission MacLean recommande notamment la mise sur pied d'un service d'éducation des adultes et l'organisation de coopératives. Dans cette foulée, l'Université St. Francis Xavier crée un «Extension Department», dont la direction est confiée au père Moses M. Coady. Dès lors, le Mouvement d'Antigonish prend son envol.

1. Notes de [son] allocution (...), lors de l'affiliation de la Fédération des caisses populaires acadiennes au Mouvement (...) Desjardins (...), Caraquet (N.-B.), 23 janvier 1990, p. 1.
2. Olivier J. Leblanc à Alphonse Desjardins, 30 janvier 1902; Hilaire P. Arsenault au même, 12 novembre 1910. Archives de la Confédération, Fonds Alphonse-Desjardins, 0.22: 4a-1 et 0.22: 10-5.
3. Eloi De Grâce. «Les origines de la coopération chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick», *Le Trait d'Union*, numéro spécial (mai 1986), p. 10.

Une vue aérienne de l'édifice
actuel qui abrite la Fédération
des caisses populaires
acadiennes, à Caraquet au
Nouveau-Brunswick.



Fédération des caisses populaires acadiennes

Au fil des années, le Mouvement d'Antigonish étend son influence à l'ensemble des Maritimes. Il recrute des collaborateurs comme le père Livain Chiasson, curé de la paroisse de Shippagan, au Nouveau-Brunswick. De 1937 à 1951, le père Chiasson assume la direction de l'éducation des adultes pour le Nouveau-Brunswick, sous la supervision de l'Université St. Francis Xavier. À ce titre, il s'occupe de l'éducation coopérative des Acadiens, surtout par l'organisation de cercles d'études dans les paroisses. Il encourage également la création de coopératives de pêcheurs et d'agriculteurs et de caisses populaires. Le père Chiasson est considéré, à juste titre, comme le «père du Mouvement Coopératif Acadien⁴».

La Ligue des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

Entre-temps, le gouvernement du Nouveau-Brunswick promulgue la loi des caisses populaires en 1936. Avant la fin de l'année, on assiste à la fondation des deux premières caisses, l'une de langue anglaise à Blackville, l'autre de langue française à Petit-Rocher. Dans les années suivantes, les caisses populaires et les *credit unions* connaissent une croissance fulgurante qui est largement attribuable à l'influence du Mouvement d'Antigonish. Au 30 décembre 1939, on compte déjà 119 coopératives d'épargne et de crédit, dont 48 caisses populaires acadiennes. Soucieuses de parfaire leur organisation et de

resserrer leurs liens, ces coopératives se regroupent, le 1^{er} juillet 1938, au sein de la New Brunswick Credit Union League/Ligue des caisses populaires du Nouveau-Brunswick.

Durant la deuxième guerre mondiale (1939-1945), la prospérité économique artificielle et les efforts conjugués de la Ligue et du Mouvement d'Antigonish se traduisent par un développement encore

plus rapide. Au cours de cette période, la croissance est beaucoup plus forte chez les caisses populaires acadiennes qui ne tardent pas à supplanter les *credit unions*. Bien qu'elles soient en nombre sensiblement égal, les caisses acadiennes ont plus d'actif et de membres que les caisses des milieux anglophones⁵.

«Distinguer pour unir»

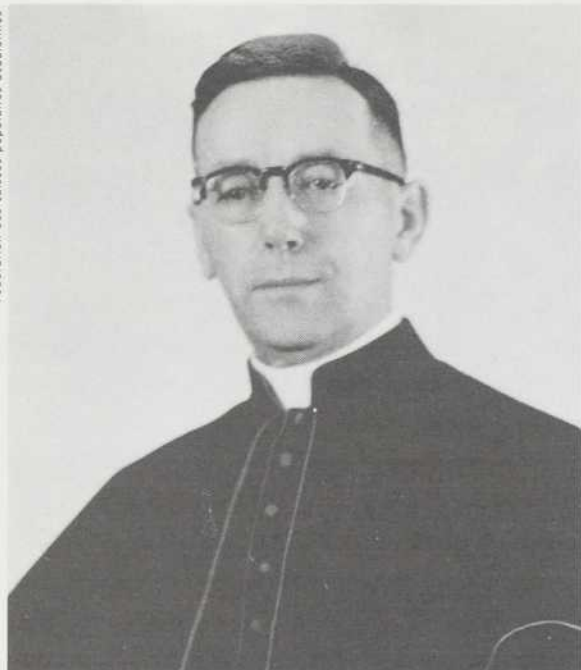
À partir de 1941, la Ligue des caisses populaires du Nouveau-Brunswick est divisée par le débat entourant son affiliation à une fédération américaine, la Credit Union National Association. En règle générale, les *credit unions* souhaitent cette affiliation qui leur donnerait accès à une gamme étendue de services, tandis que les caisses populaires acadiennes s'y opposent pour des raisons économiques, linguistiques et nationalistes.

Dans le cadre de ce débat, les caisses populaires acadiennes reçoivent l'appui discret de leurs voisins du Québec. En effet, les propagandistes du Mouvement Desjardins font depuis quelques années des tournées dans les caisses du Nouveau-Brunswick. En 1944, Cyrille Vaillancourt

« En s'assurant le contrôle de la vie
coopérative en milieu acadien, la
fédération restitue à la coopération la
tâche de préserver les caractéristiques
nationales du groupe et d'assurer sa
présence dans l'économie. »

4. Eloi De Grâce. «L'abbé Livain Chiasson et ses bras droits», *Le Trait d'Union*, vol. 8, n° 1 (hiver 1987), p. 10.

5. Jean Daigle. «La création de la Fédération des caisses populaires acadiennes: un exemple de nationalisme économique», *Égalité*, n° 20 (hiver 1987), pp. 22-24.



L'abbé Livain Chiasson est considéré comme le père du mouvement coopératif acadien

profite de l'un de ces voyages pour donner son appui aux opposants de l'affiliation à la fédération américaine. Soucieux d'éviter l'ingérence, le Mouvement Desjardins affiche tout de même «pour ses frères acadiens, une prédilection spéciale⁶».

Outre les motifs nationalistes, les Acadiens sont conscients de leur situation minoritaire au Nouveau-Brunswick. Opposés à l'affiliation à la fédération américaine, ils veulent éviter un affrontement stérile avec les coopérateurs anglophones. En 1944, les caisses populaires acadiennes proposent de scinder la Ligue en deux sections distinctes, l'une française, l'autre anglaise. Sous la maxime «Distinguer pour unir», leur stratégie s'oriente bientôt vers la création de deux fédérations distinctes. D'aucuns envisagent même une affiliation au Mouvement Desjardins, mais ce projet se bute à des obstacles légaux⁷.

Les débuts de la fédération

Le 30 juillet 1945, les délégués des caisses populaires acadiennes se réunissent à l'Université du Sacré-Coeur à Bathurst. En présence d'une centaine d'observateurs, parmi lesquels Cyrille Vaillancourt qui se félicite de la tournure des événements, les délé-

gués décident de créer la Fédération des caisses populaires acadiennes. Incorporée le 16 décembre 1946, la fédération entreprend rapidement ses activités: mise sur pied des services de papeterie et de propagande, organisation d'un concours d'épargne, création d'une caisse centrale, puis de la Société d'assurance des caisses populaires acadiennes (1948).

Comme le souligne l'historien Jean Daigle: «En s'assurant le contrôle de la vie coopérative en milieu acadien, la fédération restitue à la coopération la tâche de préserver les caractéristiques nationales du groupe et d'assurer sa présence dans l'économie⁸». C'est ainsi que la fédération est une véritable «bougie d'allumage» qui favorise une accélé-

ration du développement des caisses. Toutes proportions gardées et eu égard au contexte acadien, le rythme de croissance de la fédération depuis sa fondation, à la fin de la guerre, s'apparente à celui du Mouvement Desjardins au cours de la même période.

En s'affiliant au Mouvement Desjardins, la Fédération des caisses populaires acadiennes imite, moins d'un an plus tard, les fédérations de caisses de l'Ontario et du Manitoba. Alphonse Desjardins se réjouirait sûrement d'assister à cette réunion des fédérations de caisses de langue française au pays. En 1911, il rêvait déjà de «la création d'un régime économique (...) couvrant tous nos groupements français» à travers le Canada⁹.



On reconnaît, à l'extrême-droite, près de M. Claude Béland, M. Raymond Gionet, président de la Fédération des caisses populaires acadiennes. Ils sont entourés de représentants des deux organisations.

6. *La Revue Desjardins*, vol. IX, n° 10 (décembre 1943), p. 192.

7. Martin Légère. «Le mouvement d'épargne et de crédit acadien», dans *Les institutions coopératives d'épargne et de crédit dans le développement économique et social*, Lévis, FQCPD, 1976, p. 120.

8. Daigle. *Op. cit.*, p. 39.

9. *Alphonse Desjardins à Omer Héroux*, 1^{er} mai 1911. Archives..., *op. cit.*, 0.21: 2.5 - 15.8.

DES OUVRAGES UTILES

PAR BENJAMIN FORTIN*

MERCIER, Guy

Analyse financière

Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1989, 254 p.

L'analyse financière peut être définie comme l'étude des données financières afin d'évaluer la situation et les réalisations d'un agent économique. L'analyste financier doit donc adopter une méthodologie rigoureuse et appliquer des techniques d'analyse basées sur des instruments de mesure mathématiques tels les séries chronologiques et les ratios.

Dans cet ouvrage, l'auteur explique, étape par étape, comment réaliser une analyse financière et pourquoi une méthode est privilégiée par rapport à une autre. Il indique aussi comment sont construits les instruments de mesure, avec leurs limites et leurs lacunes, et dans quelles circonstances ils sont utilisés pour estimer la rentabilité actuelle ou potentielle d'une entreprise, les risques qu'elle court et qu'elle fait courir à ses bailleurs de fonds, la prédiction de faillite, l'analyse de sa liquidité et l'élaboration de son budget et de la trésorerie. Les techniques d'analyse sont illustrées par les deux compagnies canadiennes concurrentes que sont Reitmans et Dalmys.

Analyse financière s'adresse particulièrement

aux analystes de valeurs mobilières, aux agents de crédit des diverses institutions financières, aux administrateurs financiers ainsi qu'aux étudiants qui se dirigent vers le secteur financier à l'échelle nationale ou internationale.

**POPOVICI, Adrian
et Micheline PARIZEAU-
POPOVICI**

**Le patrimoine familial.
La révolution dans
votre mariage et vos
biens**

Montréal, Les Éditions Québecor, 1989, 182 p.

Êtes-vous marié, divorcé, séparé, célibataire, veuf? Le patrimoine familial, ça vous concerne!

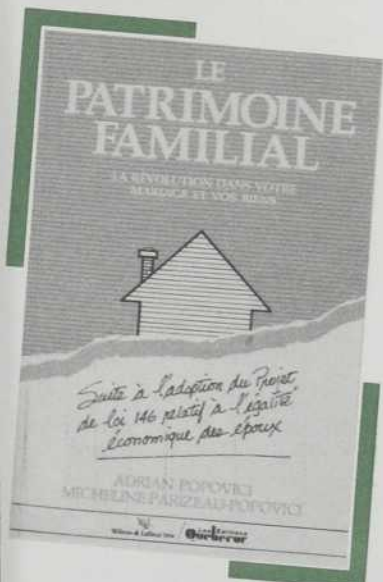
Par la Loi sur le patrimoine familial, en vigueur depuis de 1^{er} juillet 1989, l'Assemblée nationale a provoqué une véritable révolution dans nos habitudes de vie.

Les notions traditionnelles de liberté de tester, de contracter et la notion même de propriété privée ont été quelque peu chambardées. Votre maison vous appartient-elle? Et votre automobile? Avez-vous le droit de vendre votre collection de tableaux? Toutes

ces questions pratiques et bien d'autres trouvent réponse dans ce livre.

Cette loi traite de divers aspects du droit de la famille et du droit des successions: l'institution d'un patrimoine familial comme l'un des effets nécessaires du mariage, la protection de la résidence familiale, les règles d'attribution et de paiement de la prestation compensatoire, des modifications aux règles des régimes matrimoniaux et l'introduction du principe de la survie de la créance alimentaire au décès du débiteur alimentaire.

Ce volume, qui inclut les textes de loi pertinents, vise avant tout à faire comprendre les droits et les obligations des couples mariés. Tout en s'adressant au grand public, il pourra servir aux professionnels du droit.



* M. Fortin est documentaliste au service de la Documentation de référence à la Confédération.

VALASKAKIS, Kimon
Le Canada des années 90. Effondrement ou renaissance?

Montréal, Publications Transcontinental, 1990, 302 p.

Le Canada va-t-il s'effondrer dans les années 1990? Kimon Valaskakis, président-fondateur de l'Institut Gamma, étudie cette question à partir des effets combinés de la controverse du lac Meech, du libre-échange nord-américain, du phénomène de la mondialisation et de l'évolution du nationalisme québécois en plein renouveau.

Le Canada se satisfait trop facilement de «médailles de bronze» alors que l'or est à sa portée.

Premièrement, cela s'explique par les relations ambivalentes du Canada avec les États-Unis: d'une part, la conjugaison de forces géographiques, économiques et technologiques entraîne le Canada vers une plus grande intégration avec les États-Unis et, d'autre part, ces forces se butent au désir encore tenace du Canada de rester indépendant.

Deuxièmement, cela s'explique par le «système national d'opposition institutionnalisée», qui se traduit surtout par de constantes confrontations entre le fédéral et les provinces, la non-concertation entre les secteurs public et privé, les oppositions entre les syndicats et le patronat et, enfin, par la concurrence féroce que se livrent les entreprises de petite taille. De plus, le Canada n'a pas de projet de société capable de saisir l'imagination

de la population et de galvaniser son élan vital. L'auteur conclut que le Canada n'a probablement qu'une quinzaine d'années pour se reprendre en main.

Sans changement de direction, quatre scénarios sont plausibles: la poursuite du tâtonnement (aucune direction claire et beaucoup d'improvisation menant inéluctablement à la médiocrité), l'indépendance du Québec (un divorce à l'amiable), l'effondrement politique du Canada suivi d'une fusion avec les États-Unis, ou une renaissance canadienne.

Il est encore temps de réaliser ce dernier scénario, mais il faut redéfinir le projet de société canadienne. Sans de nouvelles initiatives, le continentalisme nord-américain aura vite raison d'un pays qui ne croit plus en lui-même. Au contraire, c'est à partir de l'alliance objective des deux nationalismes, canadien et québécois, que l'on pourra établir les bases du nouvel énoncé de mission canadienne. Mais veut-on vraiment?

DE COURCY, Gaston Jr
Systèmes interactifs d'aide à la décision. Gestionnaires... «Êtes-vous pour les SIAD?»

Préface de Rolland Hurtubise. Montréal, Agence d'Arc, 1989, 224 p.

Les systèmes d'information organisationnels représentent une des plus éblouissantes applications de la théorie de systèmes. Les systèmes interactifs d'aide à la décision (SIAD) doivent

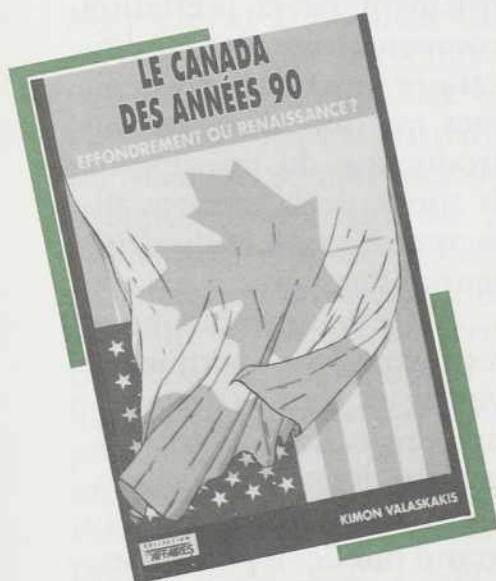
assister les gestionnaires dans leur processus de prise de décision, lorsque les problèmes à résoudre sont de type semi ou non structuré.

Les raisons qui expliquent la rareté de ces systèmes sont nombreuses: difficulté de coupler à l'ordinateur le schéma cognitif du décideur, présence mitigée d'une main-d'œuvre qualifiée pour la conception du SIAD, question de priorité budgétaire, avance des idées sur la technique, etc.

Ce livre vous enjoint d'effectuer un voyage intellectuel, pratique et fascinant dans le monde des SIAD: l'analyse cartésienne, la théorie des systèmes, l'organisation-système, l'information et la décision, les systèmes d'information, SIAD... mythe ou réalité, le développement de systèmes, le prototypage et surtout les acteurs du système.

Après cette réflexion, ce livre vous propose de mesurer vos connaissances sur les SIAD ainsi que le degré d'évolution de votre organisation sur les plans informatique et comportemental, grâce à un outil: l'expérience peut se révéler intéressante!

Ce livre s'adresse principalement aux administrateurs des organismes gouvernementaux, aux dirigeants d'entreprise ainsi qu'aux étudiants en systèmes d'information.



dans
se de
oble-
type

expli-
s sys-
ruses:
l'or-
gnitif
miti-
œuvre
ption
prio-
e des
etc.

joint
intel-
inant
IAD:
théo-
anisa-
nation
èmes
AD...
dève-
es, le
ut les

exion,
se de
sances
que le
votre
plans
porte-
outil:
révéler

dresse
admi-
nismes
ux di-
e ainsi
systè-



Photo: Sténopé

Sculpture: Mère et trois enfants
ISAH SIVUARAAPIK (SHEEG) (1925 – 1979),
Povungnituk, Nouveau-Québec. Collection Desjardins

La commercialisation des oeuvres d'art produites par les Inuit a commencé vers la fin des années quarante. En 1958, le père André Steinman, o.m.i., a persuadé les Inuit de s'unir et de créer la Société des sculpteurs de Povungnituk. Ce premier regroupement autochtone a formé en 1961 l'Association coopérative de Povungnituk.

ISAH SIVUARAAPIK (Sheeg) est l'un des fondateurs de ce mouvement coopératif. Habile sculpteur de stéatite et d'ivoire, il excelle particulièrement dans les pièces de grande dimension, illustrant la vie communautaire et familiale.

Céline Saucier